

15-09

# QUEL IMPACT LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE A-T-ELLE SUR LES INCITATIONS AU TRAVAIL?

CAHIER DE RECHERCHE  
WORKING PAPER

Arnaud Blancquaert, Nicholas-James Clavet, Jean-Yves Duclos,  
Bernard Fortin et Steeve Marchand

Juin / June 2015



Faculté des sciences sociales

ESG UQÀM





# Quel impact la fiscalité québécoise a-t-elle sur les incitations au travail ?

Arnaud Blancquaert\*    Nicholas-James Clavet†    Jean-Yves Duclos‡  
Bernard Fortin§    Steeve Marchand¶

Chaire de recherche Industrielle Alliance sur les enjeux économiques des changements démographiques

6 mai 2015

## Résumé

Cet article présente un portrait des taux marginaux effectifs d'imposition (TMEI) et des taux d'imposition à la participation (PTR) sur le revenu de travail au Québec et en Ontario, de manière à mieux comprendre l'impact de la fiscalité et des transferts sociaux sur le comportement des agents, entre autres choses sur le marché du travail. Le système québécois, relativement au système ontarien, engendre des TMEI et des PTR élevés attribuables à la réduction généralement rapide des transferts avec le revenu de travail. Les TMEI québécois sont particulièrement élevés et variables entre 0 et 50 000\$. Le TMEI des familles biparentales aux revenus d'environ 20000\$ dépasse même les 125% ; 40% de ces familles biparentales font face à un TMEI qui dépasse 50%. La moyenne des PTR dans l'ensemble de la population est de 41%. Par ailleurs, une meilleure intégration des système fiscal et de transferts résulterait en une plus grande transparence, de meilleurs effets redistributifs et en une plus grande efficacité administrative et économique du système fiscal et de transferts.

*Mots-clés* : fiscalité, transferts sociaux, microsimulation, Québec, Ontario

*JEL* : H24, J22, D31, H53

---

\*CIRPÉE, Univ. Laval ([arnaud.blancquaert.1@ulaval.ca](mailto:arnaud.blancquaert.1@ulaval.ca))

†CIRPÉE, Univ. Laval ([nicholas-james.clavet@ecn.ulaval.ca](mailto:nicholas-james.clavet@ecn.ulaval.ca))

‡CIRPÉE, Univ. Laval, CIRANO ([jyves@ecn.ulaval.ca](mailto:jyves@ecn.ulaval.ca))

§CIRPÉE, Univ. Laval, CIRANO ([bernard.fortin@ecn.ulaval.ca](mailto:bernard.fortin@ecn.ulaval.ca))

¶CIRPÉE, Univ. Laval ([steeve.marchand@ecn.ulaval.ca](mailto:steeve.marchand@ecn.ulaval.ca))

# 1 Introduction

La mise en place de politiques gouvernementales redistributives met en jeu le traditionnel arbitrage entre efficacité et équité. Un système fiscal (incluant implicitement le système de transferts sociaux, dans la mesure où le montant de ces transferts varie selon le revenu et les choix des individus) est efficace lorsqu’il minimise les distorsions dans le comportement des agents à niveau de recettes fiscales nécessaire pour le financement des activités de l’État. Un système fiscal est considéré équitable lorsque le fardeau du financement des activités de l’État incombe disproportionnellement aux mieux nantis ; cela demande généralement des taux marginaux d’imposition élevés et des taux moyens d’imposition croissants avec le revenu. Les taux marginaux et moyens d’imposition générés par ce système fiscal peuvent toutefois entraîner des coûts d’inefficacité non négligeables en affectant les choix de consommation et de production des individus.

C’est dans le contexte de ce difficile arbitrage que s’inscrit ce travail. Le modèle utilisé permet d’effectuer une analyse descriptive détaillée des taux marginaux effectifs (TMEI) d’imposition et des taux d’imposition à la participation (PTR, connus dans la littérature sous “Participation tax rates”) sur le revenu de travail des individus et des ménages qui résultent de l’interaction des mécanismes de perception et de redistribution à la fois au Québec et en Ontario. À l’aide d’un arrimage du modèle avec la Base de données pour la simulation des politiques sociales (BD/SPS) de Statistique Canada, nous produisons aussi la répartition de ces taux au sein de la population québécoise et ontarienne. Les différences interprovinciales dans la répartition des taux ne dépendent en effet pas uniquement des taux d’imposition/de cotisation provinciaux et des taux de réduction des différents transferts mais aussi de la répartition des revenus et de la composition des familles ([Laurin et Poschmann \(2013\)](#), [Duclos \*et al.\* \(2009\)](#)).

La littérature canadienne effectuant une comparaison Québec-Ontario se limite par ailleurs généralement à des comparaisons pour des ménages types et à des comparaisons de répartition. Le modèle utilisé ici permet de produire une situation contre-factuelle dans laquelle les ménages québécois sont soumis au système ontarien, ce qui permet de comprendre l’impact des différences fiscales entre le Québec et l’Ontario sur la répartition des taux marginaux et moyens à travers les deux provinces. Cette analyse et ces résultats comparatifs et distributifs permettent d’approfondir la compréhension des effets et éventuellement d’envisager une réforme des mécanismes fiscaux :

“The analysis of how benefits and taxes depend on work status and earnings levels does not, by itself, tell us how changes in tax-benefit policy will actually influence labour supply or how many individuals live in income poverty and why. It does, however, contribute to a thorough understanding of the mechanics of tax-benefit systems. This understanding of how different tax-benefit instruments interact with each other, as well as with people’s particular labour market and household situations, is an essential pre-requisite for identifying tax-benefit reform priorities” (OECD (2004))

La structure d’un système optimal d’imposition et de transfert dépend par ailleurs de la taille des élasticités de comportements, dont les comportements de génération de revenus (offre de travail, épargne et investissement) et de substitution d’une source de revenus par une autre. Plus les élasticités comportementales sont fortes, plus les taux d’imposition optimaux sont faibles. La Section 2 discute de ces enjeux en faisant un bref rappel des principales leçons de la littérature et en présentant des estimés d’offre de travail au Québec. Combiné à ces informations, et même sans modélisation explicite des comportements, l’analyse du niveau et de la répartition des taux d’imposition et de transfert permet dans la Section 3 d’identifier des sources probables de distorsions excessives de comportements de travail et, par conséquent, d’inefficacité économique. La Section 6 résume les principaux résultats et présente quelques pistes de réflexion.

## 2 Réactions comportementales

### 2.1 Génération et substitution de revenus

Il existe deux grands types de réactions comportementales pertinentes à l’analyse de l’effet du système d’imposition et de transferts sociaux. Le premier type est lié aux comportements de génération de revenus d’une source particulière, des comportements qui dépendent du niveau d’imposition de celle-ci. Le deuxième est lié au comportement de substitution d’une source de revenu en une autre, ce comportement étant fonction entre autres choses de la différenciation des niveaux d’imposition en fonction des sources de revenu.

### 2.1.1 Offre de travail

Les comportements de génération de revenus se reflètent entre autres choses dans la décision de participer ou non au marché du travail et dans le choix du nombre d’heures travaillées. La sensibilité de ces comportements dépend principalement du niveau de scolarité et du salaire horaire, des étapes de la vie (la fin des études, les étapes de prendre soin d’un ou des enfants, ou l’approche de la retraite) et de la situation familiale (célibataire, en couple, avec ou sans enfants).

La quantification des réactions comportementales de génération de revenus par l’offre de travail se fait généralement par les élasticités à la marge extensive (décision de participer ou non) et à la marge intensive (choix du nombre d’heures de travail). La somme de ces deux élasticités donne l’élasticité totale d’offre de travail. La quantification de la réaction de substitution de revenu se mesure entre autres choses par l’élasticité du revenu imposable, qui est définie comme la variation en pourcentage du revenu imposable suite à une augmentation d’un pourcent du ratio du revenu net après impôt sur le revenu imposable — elle peut aussi être définie comme la variation en pourcentage du revenu imposable suite à une diminution d’un pourcent du taux marginal d’imposition.

Les comportements de travail sont plus ou moins sensibles selon le niveau de scolarité. D’une part, les personnes avec un faible niveau de scolarité auront tendance à avoir un salaire plus faible ; elles auront aussi une élasticité d’offre de travail à la marge extensive plus élevée et une élasticité d’offre de travail à la marge intensive plus faible (Blundell, 2013). Clavet *et al.* (2013) montrent comment une augmentation au Québec des transferts aux personnes célibataires à faible revenu pourrait avoir un impact négatif important sur l’offre de travail et les revenus de travail des personnes avec un salaire horaire et un niveau de scolarité faible.

D’autre part, les personnes avec un niveau de scolarité plus élevé ont en général une élasticité à la marge extensive plus faible, souhaitant entre autres choses rentabiliser leur investissement en éducation, mais sont relativement plus sensibles à la marge intensive.

L’élasticité d’offre de travail varie également selon les étapes de la vie. Les personnes qui ne sont pas aux études au début de la vingtaine ont généralement un faible salaire horaire, ce qui augmente leur élasticité d’offre de travail. Les élasticités diminuent cependant avec l’âge pour augmenter ensuite lorsque la période de prise de retraite approche (Blundell, 2013). Le Tableau 1 présente des élasticités d’offre de travail des célibataires

au Québec estimés par groupe d'âge ([Bissonnette et al., 2013](#)), des estimés qui sont en accord avec cette dynamique sur le cycle de vie.

Un autre élément du cycle de vie est davantage relié à la situation familiale et à la présence d'enfants d'âge préscolaire dans la famille. Les femmes avec un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire ont une forte élasticité d'offre de travail. L'élasticité d'offre de travail est aussi plus forte chez les mères monoparentales que chez les mères en couple. [Clavet et Duclos \(2012\)](#) ont ainsi évalué au Québec à 0,21 l'élasticité de l'offre de travail des mères en couple avec un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire et à 0,72 celle des mères monoparentales. L'influence des coûts fixes (dont les frais de garde) à travailler est par ailleurs importante sur l'offre de travail de ces parents.

Enfin, les trois groupes de la population ayant généralement les élasticités d'offre de travail les plus fortes sont les personnes à faible salaire horaire, les femmes monoparentales avec des enfants d'âge préscolaire et les personnes âgées de 55 ans et plus ([Blundell, 2013](#)).

Tableau 1 – Élasticité-salaire à la marge intensive, extensive et totale pour les personnes célibataires par sexe et par groupe d'âge

Groupe d'âge	Femmes			Hommes		
	Intensive	Extensive	Totale	Intensive	Extensive	Totale
20 à 24 ans	0,247 (0,078)	0,314 (0,136)	0,560 (0,175)	0,175 (0,032)	0,148 (0,050)	0,322 (0,064)
25 à 29 ans	0,077 (0,030)	0,204 (0,071)	0,281 (0,093)	0,080 (0,013)	0,194 (0,037)	0,274 (0,043)
30 à 34 ans	0,067 (0,016)	0,133 (0,034)	0,200 (0,045)	0,036 (0,006)	0,144 (0,025)	0,180 (0,027)
35 à 39 ans	0,097 (0,021)	0,146 (0,049)	0,244 (0,066)	0,039 (0,006)	0,226 (0,041)	0,265 (0,043)
40 à 44 ans	0,116 (0,026)	0,201 (0,043)	0,317 (0,060)	0,028 (0,004)	0,199 (0,037)	0,227 (0,037)
45 à 49 ans	0,090 (0,016)	0,322 (0,070)	0,412 (0,079)	0,021 (0,004)	0,289 (0,048)	0,310 (0,048)
50 à 54 ans	0,137 (0,047)	0,455 (0,084)	0,593 (0,112)	0,029 (0,004)	0,392 (0,062)	0,421 (0,062)
55 à 59 ans	0,154 (0,032)	0,827 (0,147)	0,981 (0,160)	0,069 (0,010)	0,442 (0,087)	0,511 (0,087)
60 à 64 ans	0,174 (0,033)	0,927 (0,184)	1,101 (0,203)	0,177 (0,026)	0,861 (0,135)	1,038 (0,153)

### 2.1.2 Substitution de sources de revenus

La structure du système fiscal et de transferts a aussi une influence sur les comportements de substitution de sources de revenu. Deux éléments sont importants : la répartition des niveaux des taux marginaux d'imposition à travers les types de revenu (revenu d'emploi, revenu de capital, gains en capital) et l'ampleur de l'assiette fiscale. Une assiette fiscale la plus large possible (incluant idéalement toutes les formes de rémunération) est généralement souhaitable, et la déduction de toutes les formes de coûts à générer des revenus est aussi désirable. En plus de mener à des recettes fiscales plus importantes, une large assiette fiscale réduit aussi les coûts d'efficacité à augmenter les taux marginaux d'imposition.

Les effets combinés de la fiscalité sur la génération et la substitution des sources de revenu peuvent être mesurés par l'entremise de "l'élasticité du revenu imposable". Cette élasticité croît avec l'élasticité des comportements de génération des revenus et avec la facilité avec laquelle les agents peuvent remplacer une source de revenu par une autre — par exemple, par une substitution de revenu d'emploi du secteur formel par du revenu au noir, des revenus de capital, des options, ou des gains de capital. Le Ministère des Finances du Canada (2010) estime que l'élasticité du revenu imposable au Canada est égale à 0,19 pour les personnes ayant un revenu imposable de 60 000 \$ et plus. Cette élasticité passe à 0,51 pour les personnes ayant un revenu imposable de 110 000 \$ et plus et à 0,72 pour les personnes ayant un revenu imposable de 150 000 \$ et plus. Cette dernière élasticité indique qu'une augmentation d'un pourcent du ratio de revenu net après impôt sur le revenu entraîne une augmentation de revenu imposable de 0,72 pourcent pour une personne ayant initialement un revenu imposable de 150 000 \$ et plus. On voit donc que les individus les plus riches vont davantage diminuer leur revenu imposable lorsque le taux d'imposition augmente, soit en transférant les revenus d'une source plus fortement imposée vers une moins fortement imposée, soit en diminuant les efforts consacrés à générer des revenus.

## 2.2 Distorsions et coût marginal des fonds publics

Les TMEI et PTR à l'étude engendrent un écart (à la marge et en moyenne) entre la rentabilité sociale et la rentabilité privée des comportements individuels sur le marché du travail. Pour cette raison, ils peuvent être la source de distorsions dans des décisions

comme la participation au travail, les heures travaillées, l'effort au travail, l'investissement en capital humain (éducation, formation professionnelle, etc.), l'épargne, la mobilité géographique, les choix occupationnels, la prise de risque et le travail au noir. La présence de TMEI modifie aussi le calcul du "coût marginal des fonds publics" (CMFP), c'est-à-dire le coût réel et total pour la société d'une hausse de 1\$ des recettes fiscales de l'État. Le coût du financement d'un dollar marginal de dépenses publiques est la somme de ce dollar et de la chute dans le bien-être social total (la charge excédentaire) causé par les distorsions sur les choix individuels causées par la variation des TMEI requise pour générer ce dollar (voir Browning 1976). Le CMFP est donc la somme du fardeau direct de la taxe et le fardeau indirect de la charge excédentaire.

La valeur précise du CMFP dépend de la répartition jointe des élasticité des différents types de comportement et des taux d'imposition à travers la population. Bien que le calcul de cette valeur soit complexe dans un cadre général, on peut montrer dans le cadre simple d'un seul individu dont le seul choix porte sur le loisir et la consommation d'un bien privé, où l'impôt provient d'une taxe proportionnelle à un taux  $\tau$  sur le revenu, et où le bien public est séparable dans la fonction d'utilité de l'individu, que :

$$CMFP = \left(1 - \frac{\tau}{1 - \tau} \eta\right)^{-1} \quad (1)$$

où  $\eta$  est l'élasticité (non-compensée) de l'offre de travail par rapport au taux de salaire net. On peut aussi démontrer que la dérivée des recettes fiscales par rapport au taux  $\tau$  de taxation proportionnelle est donné par

$$y \left(1 - \frac{\tau}{1 - \tau} \eta\right) \quad (2)$$

où  $y$  est le revenu de travail imposable.

L'équation (1) indique que le CMFP est croissant avec le TMEI lorsque l'élasticité d'offre de travail non-compensée est positive : une réduction de l'offre de travail générée par une augmentation du TMEI est plus coûteuse pour la société lorsque le TMEI est initialement à un niveau élevé, et ce, puisque l'impact budgétaire d'une chute de l'offre de travail est proportionnel au TMEI de départ. Ainsi, lorsque  $\eta = 0,3$  et  $\tau = 0,5$ ,  $CMFP = 1,43\$$  et il en coûte alors 0,43\$ de plus à la société pour financer 1\$ supplémentaire de fonds publics en raison des effets de distorsion. Comme l'indique (2), cela est dû au fait

que la recette fiscale marginale est alors de  $0,7y$ , ce qui est inférieur au revenu imposable  $y$ .

De manière plus générale, l'importance des distorsions mesurées par le CMFP dépend d'une combinaison de trois facteurs : le niveau des taux effectifs d'imposition sur le revenu, la répartition des individus et des ménages selon ces taux, ainsi que la sensibilité des comportements individuels (Keane, 2011). Comme le CMFP est convexe dans les  $\tau$ , ce n'est pas seulement le niveau des taux d'imposition auxquels font face *en moyenne* les individus qui importe, mais aussi leur variabilité. Ainsi, pour une moyenne donnée de  $\tau$ , plus sa variabilité autour de cette moyenne est importante à travers les individus, plus le CMFP de la société sera élevé. Prenons par exemple à nouveau le cas de  $\eta = 0,3$  dans (1) et supposons que deux individus sont taxés à des taux d'imposition de 30% et 70% respectivement. Le *CMFP* pour chacun de ces individus est alors de  $0,7/0,61=1,15$  et de  $0,3/0,09=3,33$ , ce qui donne un *CMFP* de 2,24 pour la société. Ce *CMFP* dépasse significativement le 1,43 obtenu en présence d'un même taux d'imposition de 50% sur chacun des individus.

## 2.3 Leçons de la littérature

Les leçons principales que tire la littérature à partir des informations et de l'analyse présentées brièvement ci-dessus sont que les politiques fiscales et de transferts ont intérêt à focaliser sur trois aspects des comportements de génération de revenu de travail : l'entrée sur le marché du travail, la retraite, et l'accumulation de capital humain.

- L'influence de la fiscalité sur les comportements d'entrée et de sortie sur le marché du travail est particulièrement importante pour ceux qui quittent le milieu de l'éducation, les parents (et en particulier les mères) qui ont des enfants en bas âge.
- La fiscalité a aussi des effets significatifs sur les comportements de travail des individus de faible salaire, de faible expérience ou de faible scolarité.
- Les travailleurs à capital humain élevé sont généralement moins sensibles aux variations de taux d'imposition des revenus d'emploi.
- Les incitations au travail des travailleurs plus âgés méritent une attention particulière. L'importance des effets incitatifs des programmes (incluant cotisations et prestations) d'assistance sociale, d'assurance sociale (dont ceux couvrant la retraite, l'invalidité, les médicaments et le logement) sur les comportements de travail

des travailleurs plus âgés doivent être comprise et optimisée.

- Pour tous ces travailleurs, il est important de s’assurer que les coûts fixes à travailler sont reconnus par la fiscalité, entre autres choses par des déductions et des crédits d’impôt qui soutiennent la participation au marché du travail de ces individus.
- La politique fiscale et de transferts (dont les paramètres des programmes d’aide sociale) doit décourager le décrochage scolaire et doit encourager la participation rapide des décrocheurs au marché du travail.

La littérature insiste aussi généralement sur l’importance de rendre transparent le système fiscal et le système de transferts. Une caractéristique utile est l’intégration de ces deux systèmes. Cela facilite la compréhension par les individus de la structure de l’assiette fiscale et des taux marginaux d’imposition. Cela facilite aussi la réaction de ces individus à des réformes fiscales ; des réformes transparentes et significatives auront plus de chance d’induire les changements comportementaux souhaités.

### 3 Méthodologie

Les simulations effectuées pour éclairer ces questions consistent à construire les contraintes budgétaires et à calculer les TMEI et les PTR pour les individus observés dans la Base de données de simulation des politiques sociales (BDSPPS) de Statistique Canada ainsi que pour des ménages types. Les contraintes budgétaires sont construites à l’aide d’un calculateur de contrainte budgétaire (SIMTAX). Cette section décrit les ménages types choisis, la BDSPPS et le calculateur SIMTAX.

#### 3.1 Les ménages types

On obtient les profils des Taux Marginaux Effectifs d’Imposition (TMEI) à partir de portraits de ménages types. On simule comment évolue le revenu disponible de ces ménages à mesure que le revenu d’emploi d’un des membres de ces ménages types augmente. Nous présentons les profils des TMEI pour les ménages types suivants. Notons que tous les revenus de marché autres que les revenus d’emploi sont fixés à zéro pour tous les cas types.

- *Célibataire sans enfant*

Un célibataire entre 17 et 64 ans sans enfant.

— *Couple sans enfant*

Un couple sans enfant dont les deux membres ont entre 17 et 64 ans. Les simulations font varier le revenu d'emploi d'un seul des membres en fixant celui de l'autre à zéro.

— *Famille monoparentale*

Un célibataire entre 18 et 64 vivant avec deux enfants âgés entre 0 et 6 ans.

— *Famille biparentale*

Un couple dont les deux membres ont entre 17 et 64 ans et dont les deux enfants sont âgés entre 0 et 6 ans. Les simulations font varier le revenu d'emploi d'un seul des membres en fixant celui de l'autre à zéro.

— *Célibataire de 65 ans ou plus*

Un célibataire de plus de 65 ans sans enfant. On fait l'hypothèse que l'individu reçoit un revenu annuel de 6300\$ du RPC/RRQ<sup>1</sup>.

On distinguera chacun de ces profils selon que l'individu habite au Québec ou en Ontario. Pour ce qui est des frais de garde, qui affectent les crédits d'impôt, on fait l'hypothèse que les ménages avec deux enfants paient 3 500 \$ en frais de garde dans une garderie subventionnée au Québec<sup>2</sup>, alors qu'ils paient 10 150 \$ en frais de garde non subventionné en Ontario<sup>3</sup>. Afin de comparer l'effet des garderies subventionnées sur les incitations au travail et sur le revenu disponible des familles, nous effectuons à la section 5.2 une simulation additionnelle pour le Québec. Nous remplaçons alors le montant de 3 500 \$ payé au public par les 10 150\$ payés non subventionné.

---

1. Ce montant représente la moyenne des prestations du RPC/RRQ reçues par les Québécois âgés de 65 à 70 ans dans la BDSPS. Selon la Régie des rentes du Québec, ce montant correspond à un peu moins que la rente annuelle moyenne d'un homme en 2010.

2. Ce montant de frais de garde correspond à cinq jours de garde par semaine pendant 50 semaines à 7 \$ par jour pour deux enfants ( $5 \times 50 \times 7 \text{ \$} \times 2 = 3\,500 \text{ \$}$ ). On fait donc l'hypothèse que les parents prennent deux semaines de vacances avec leurs enfants et durant lesquelles ils ne paient pas de frais de garde.

3. Ce montant de frais de garde correspond à la valeur médiane de frais de garde déclarés dans l'EDTR 2010 par les familles ontariennes avec deux enfants entre 1 et 5 ans et payant des frais de garde supérieurs à zéro. En faisant l'hypothèse que les parents envoient leurs enfants dans un service de garde durant 250 jours (5 jours  $\times$  50 semaines), on obtient un coût journalier de 20,3 \$.

## 3.2 La Base de données de simulation des politiques sociales

Nous calculons également les TMEI et les PTR auxquels les Québécois et les Ontariens font réellement face à partir des données de la BDSPS. Ces calculs sont effectués à l'aide de quatre sources de données : l'Enquête sur la dynamique des revenus et du travail (EDRT), les déclarations d'impôt sur le revenu de particuliers (le Livre Vert), les données administratives relatives aux prestataires d'assurance-emploi, et l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM). Les données importantes pour ce travail sont celles provenant de l'EDTR et du Livre Vert.

La BDSPS utilise les 62 116 individus compris dans les 25 690 ménages de l'EDTR de 2009. L'EDTR contient 11 625 individus dans 5043 ménages pour le Québec alors qu'elle contient 17 572 individus dans 6996 ménages pour l'Ontario. Ces données nous informent sur les caractéristiques et sur les revenus des Canadiens. Il est cependant bien connu que les queues des répartitions de revenus (couvrant les plus riches et les plus pauvres) sont parfois mal représentées dans les enquêtes. C'est pourquoi les données de l'EDTR sont combinées au Livre Vert, qui compte 400 000 déclarations d'impôt canadiennes, pour imputer les extrêmes des distributions des différents revenus. La BDSPS est ainsi assez bien représentative de la population canadienne en termes de répartitions de caractéristiques socio-démographiques et de revenus.

Nous utilisons la version 21 de la BDSPS, la plus récente version disponible à ce jour. Bien que les données datent de 2009, la BDSPS permet selon certaines hypothèses de simuler des données pour 2014. Elle utilise pour ce faire les projections démographiques de Statistique Canada et les projections du bureau du Directeur Parlementaire du Budget. Les simulations sont présentées plus loin seront donc faites sur ces données projetées pour 2014.

Certaines simulations présentent les taux par catégorie. Celles-ci sont définies comme suit :

— *Les célibataires sans enfant*

Les célibataires entre 17 et 64 ans sans enfant à charge.

— *Les couples sans enfant*

Les couples qui ont tous deux entre 17 et 64 ans et aucun enfant à charge.

— *Les familles monoparentales*

Les ménages composés d'un célibataire entre 17 et 64 ans vivant avec au moins un enfant à charge.

— *Les familles biparentales*

Les couples dont les deux membres ont entre 17 et 64 ans et qui vivent avec au moins un enfant à charge.

— *Les 65 ans et plus*

Les ménages dont au moins un membre a 65 ans ou plus.

Comme la base de données ne fait pas la distinction entre les frais de garde totaux et les frais de garde en garderies subventionnées, les frais de garde annuels inférieurs à 3500 \$<sup>4</sup> par enfant sont considérés comme des frais de garde en garderies subventionnées (soit de 7 dollars par jour jusqu'au 1er octobre 2014).

### 3.3 SimTax

Les revenus disponible, les TMEI sont calculés en tenant compte de la complexité des systèmes d'imposition fédérale et provinciale ainsi que des principaux transferts sociaux dont les individus peuvent bénéficier selon leurs revenus. Nous utilisons le calculateur SIMTAX, développé par des chercheurs de la Chaire.

SIMTAX prend comme intrants les revenus de marché (revenus de travail, intérêts, pensions privées, gains en capital) et du RPC/RRQ ainsi que diverses caractéristiques individuelles pouvant affecter les crédits ou transferts (province de résidence, âge, situation conjugale, *etc.*) Il calcule ensuite le revenu disponible en fonction des paramètres du système fiscal et des transferts sociaux en vigueur en 2014. Le Tableau 5 présente les éléments pris en compte dans SIMTAX.

SIMTAX permet ainsi de calculer facilement les contraintes budgétaires et les revenus disponible des individus et ménages observés dans la BDSPS. Il permet aussi de calculer les contraintes budgétaires de cas types et de simuler comment changerait la contrainte d'un individu dans une situation contre-factuelle — comme, par exemple, celle où les

---

4. Cette valeur a été choisie de manière à répliquer la dépense fiscale (le montant total alloué en crédit d'impôt) pour frais de garde par le gouvernement du Québec en 2009. Ce montant était égal à 231 M\$ (MFQ, 2010).

impôts payés par les Québécois seraient ceux du système fiscal ontarien.

## 4 Diverses mesures d'incitation au travail

Cette section décrit les indicateurs incitatifs utilisés et les méthodes pour les calculer. Tous ces indicateurs utilisent le calculateur de revenu fourni par SIMTAX selon les revenus de marché des cas types ou ceux observés dans les données de la BDSPPS.

### 4.1 Les taux marginaux effectifs d'imposition (TMEI)

Les taux marginaux effectifs d'imposition (TMEI) mesurent la proportion d'un dollar additionnel gagné en revenu d'emploi qui est récupérée par l'État. Ils fournissent une information plus complète sur les incitatifs au travail que les simples taux marginaux d'imposition car les TMEI prennent en compte les effets de l'ensemble des transferts sociaux et de la fiscalité sur la contrainte budgétaire de l'individu. Les TMEI sont calculés comme suit :

$$TMEI = 1 - \frac{\Delta RD}{\Delta RE}, \quad (3)$$

où  $\Delta RD$  est la variation de revenu disponible suite à une variation  $\Delta RE$  de revenu d'emploi. Nos simulations font varier le revenu d'emploi par tranche de 100\$ ( $\Delta RE = 100$ ) entre 0 et 200 000\$.

### 4.2 Le taux d'imposition à la participation (PTR)

Le taux d'imposition à la participation (PTR pour *participation tax rate*) mesure l'impact du système fiscal sur le gain net à travailler. Le PTR est défini comme suit :

$$PTR = 1 - \frac{RD - (RD|h = 0)}{RE}. \quad (4)$$

Le PTR compare ainsi le revenu disponible d'un individu qui travaille à celui que cet individu aurait s'il ne travaillait pas. Cette mesure se distingue du taux moyen en tenant compte entre autres choses des transferts sociaux auxquels l'individu renonce éventuellement

en choisissant de travailler. Supposons par exemple un individu gagnant 40 000\$ en revenus de marché et qui a à sa disposition 35 000\$ en revenu disponible après avoir payé ses impôts (taux moyen de 12,5%). Si cet individu peut toucher 8000\$ en aide sociale en ne travaillant pas, son PTR est alors de  $1 - (35000 - 8000)/40000 = 32,5\%$ , ce qui dépasse significativement son taux moyen de 12,5%.

Le PTR mesure donc l'effet de la fiscalité et des transferts sur l'incitation à travailler à la marge extensive : la décision de travailler ou de ne pas travailler. Plus le PTR est élevé, plus le système fiscal et des transferts sociaux diminue le gain à la participation au marché du travail.

### 4.3 Le taux d'imposition à la participation pour 40 heures (PTR40)

Les taux d'imposition à la participation pour 40 heures (PTR40) sont les PTR lorsque la personne est supposée travailler 40 heures par semaine :

$$PTR40 = 1 - \frac{(RD|h = 40) - (RD|h = 0)}{(RE|h = 40)}. \quad (5)$$

Le PTR40 mesure donc l'effet du système fiscal et de transferts sur l'incitation à travailler 40 heures plutôt que de ne pas travailler. Pour les individus qui travaillent (et dont on observe par conséquent le salaire horaire dans les données), on calcule le revenu d'emploi annuel à 40 heures-semaine en multipliant le salaire horaire observé par 40 heures fois 48 semaines. On utilise la méthode de [Heckman \(1979\)](#) pour prédire les salaires horaires de ceux qui ne travaillent pas ; cette méthode est décrite dans l'annexe [B](#).

## 5 Résultats

### 5.1 Profils de TMEI et de PTR

La Figure 1 présente les profils des TMEI (incitation au travail à la marge intensive) et des PTR (incitation au travail à la marge extensive) pour le Québec. De manière générale, les TMEI les plus élevés surviennent lorsque l'assistance sociale est réduite avec les revenus

de travail. Pour les 65 ans et plus, l'équivalent de l'aide sociale est le Supplément de Revenu Garanti (SRG). Le taux de remboursement du SRG est cependant plus faible que celui de l'aide sociale.

Les familles font généralement face aux plus hauts TMEI. Le TMEI des familles biparentales aux revenus d'environ 20000\$ dépasse même les 125% avant de descendre abruptement entre 20000\$ et 30000\$. Avec la réduction des transferts familiaux et les impôts, les TMEI des familles sont supérieurs à 60% entre 30000\$ et 50000\$ et frôlent parfois 75%. Après 50000\$, les profils de tous les types de ménage sont semblables et peu variables. La variabilité des TMEI est donc la plus forte entre 15000\$ et 50000\$. Les TMEI chutent après 150000\$ en raison du fait que la cotisation santé n'augmente plus après ce montant.

En comparant ces profils à ceux de 2002 présentés dans [Duclos \*et al.\* \(2009\)](#), on note que les pointes dans les taux des familles ont diminué. En 2002, le profil des familles monoparentales montrait une pointe à 154% tandis qu'en 2014 la pointe est à moins de 125%. Les études de [Godbout et Robert-Angers \(2012\)](#) et de [Laurin et Poschmann \(2011\)](#) suggèrent aussi qu'en général les TMEI ont diminué en 10 ans.

Pour ce qui est des PTR, ils augmentent fortement quand une personne perd son aide sociale et se stabilisent pour des revenus plus élevés à environ 45% pour les individus sans enfant et à plus de 50% pour les familles. Ils sont systématiquement plus élevés pour les familles monoparentales et biparentales et atteignent 80% à des revenus familiaux de 20 000\$ ; cela veut dire que la famille ne conserve en revenu disponible que 20% des premiers 20 000\$ de revenu de travail.

La Figure 2 montre les profils ontariens des TMEI et de PTR. L'effet du remboursement de l'aide sociale sur les TMEI y est moins prononcé qu'au Québec et s'étale sur un plus long intervalle, car le taux ontarien de réduction est de seulement 50%. Le sommet se situe à près de 80% vers 50000\$ pour les familles monoparentales et à près de 95% vers 35000\$ pour les familles biparentales. Contrairement au Québec, les TMEI augmentent jusqu'à 30-50 000\$ (selon les ménages) avant de chuter jusqu'à 100 000\$. Les TMEI des familles sont les plus élevés entre 30 000 et 50 000\$. Les TMEI varient considérablement selon le niveau de revenu pour les 65 ans et plus.

Les PTR pour les faibles revenus sont moins élevés en Ontario qu'au Québec et se stabilisent à des valeurs plus faibles lorsque le revenu augmente. Cependant, pour les 65 ans et plus, le PTR ontarien montre un pic à plus de 60% alors qu'il ne dépasse pas 50%

au Québec.

La Figure 3 compare les profils de TMEI de l'Ontario et du Québec. Tel qu'indiqué plus tôt, l'effet sur les TMEI du remboursement de l'aide sociale est plus important au Québec. On voit aussi que le sommet dans les TMEI des familles ontariennes est atteint plus haut dans la répartition de revenus en raison de l'interaction de plusieurs mesures. Le programme ontarien de soutien pour enfants a un seuil plus faible et un taux de réduction plus élevé que le programme québécois. L'Ontario Child Benefit est réduit en même temps que le supplément national pour enfant fédéral, qui a un taux de réduction élevé. La réduction de la composante de la taxe de vente du crédit remboursable Ontario Trillium Prestation survient, à l'image des deux mesures précédentes, peu après 20000\$, tandis que la réduction de son équivalent québécois survient vers 30000\$. Les profils des TMEI des 65 ans et plus montrent l'effet de l'exemption de 3500\$ pour le revenu de travail du SRG. Avant ce seuil, le TMEI est de 0, au Québec comme en Ontario. Dans le cas où un individu ne recevrait aucune prestation du Régime de Pension du Canada (RPC), le programme ontarien Guaranteed Annual Income Supplement (GAINS) ferait grimper les TMEI des 65 ans et plus à faibles revenus à 30% entre 0 et 3500\$. Dans le cas où l'ont ferait varier les revenus de pension, les TMEI au Québec seraient de 50% tandis qu'ils atteindraient 80% en Ontario sur ce même intervalle.

Les figures 4 à 7 présentent l'impact des différentes composantes des systèmes socio-fiscaux québécois et ontariens sur les TMEI totaux. Comme le souligne le paragraphe précédent, l'interaction des différentes mesures est particulièrement importante pour les familles.

FIGURE 1 – Profils de taux marginaux d'imposition (TMEI) et de taux d'imposition (PTR) à la participation de ménages types — Québec

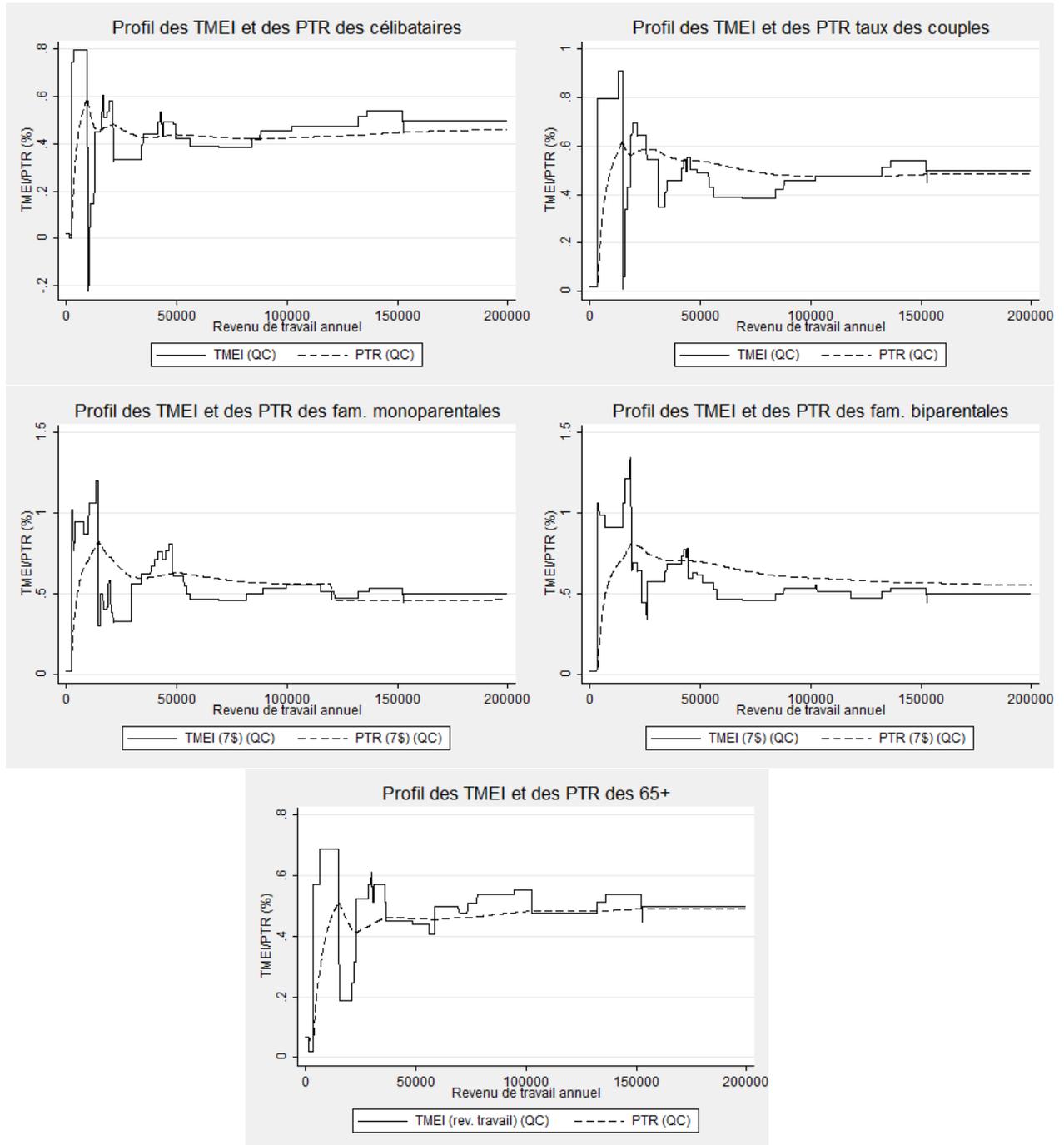


FIGURE 2 – Profils de taux marginaux d'imposition et de taux d'imposition à la participation de ménages types — Ontario

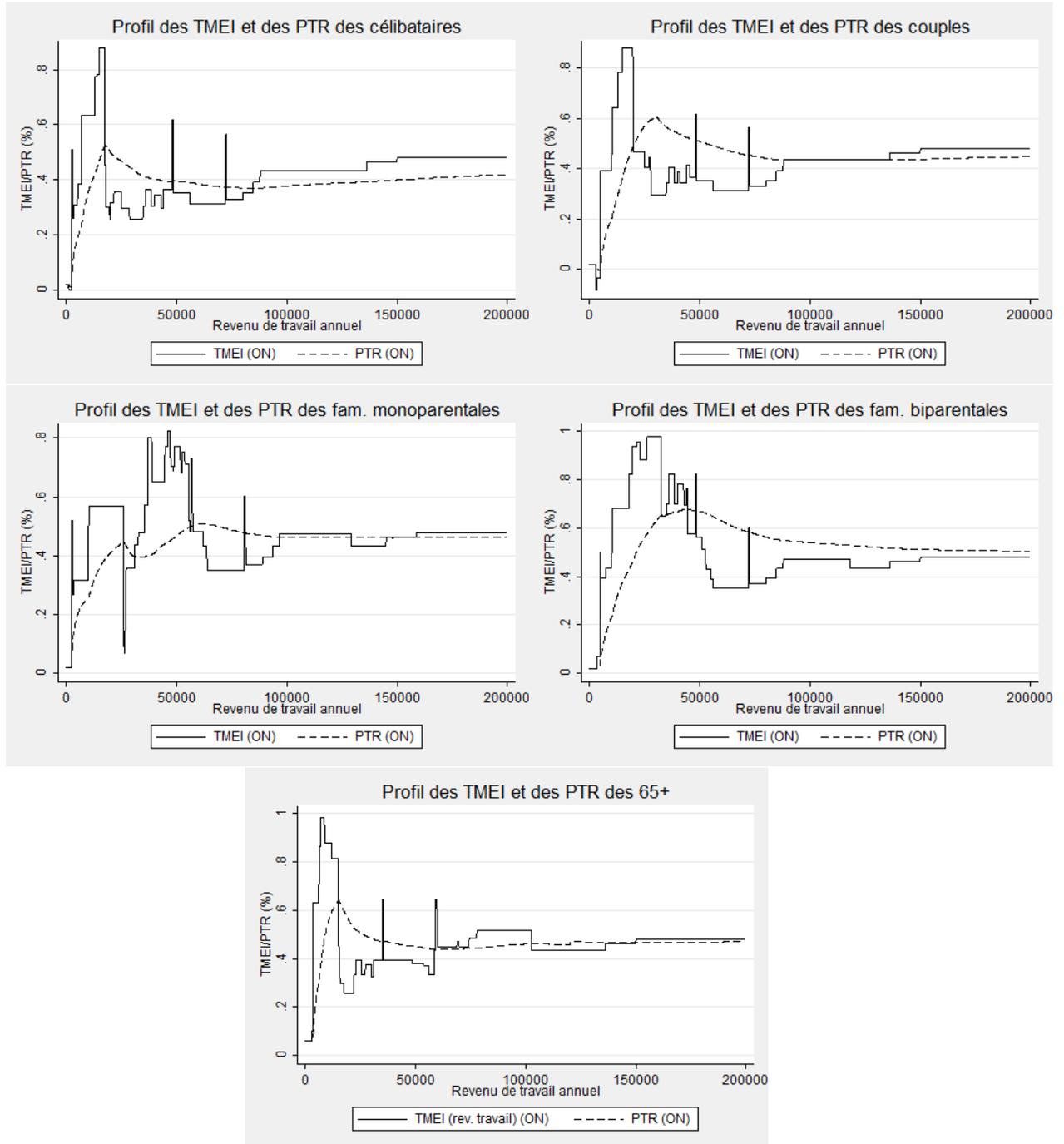


FIGURE 3 – Comparaison Québec-Ontario des profils de taux marginaux d'imposition

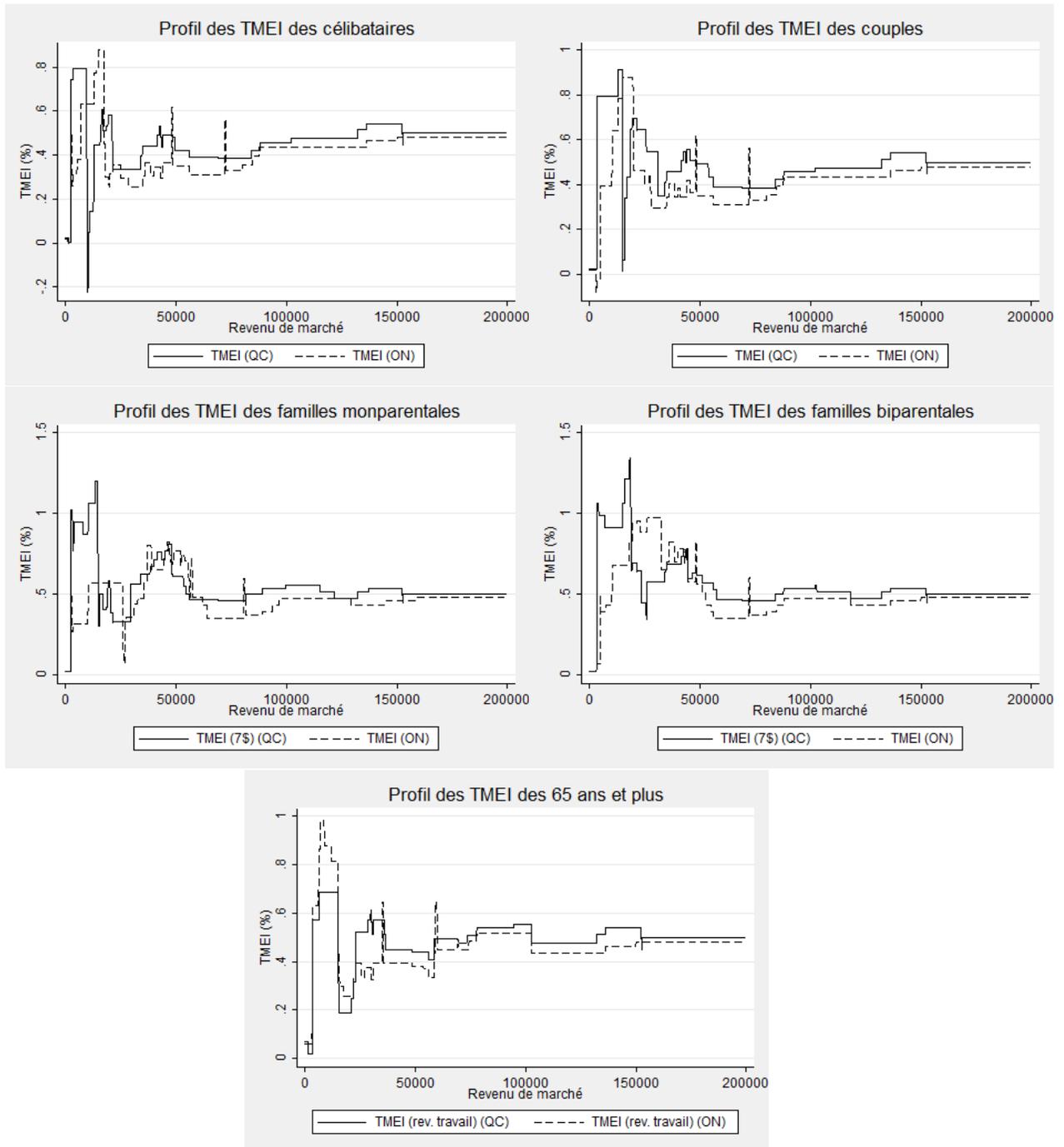


FIGURE 4 – TMEI par composante : Famille monoparentale-Québec

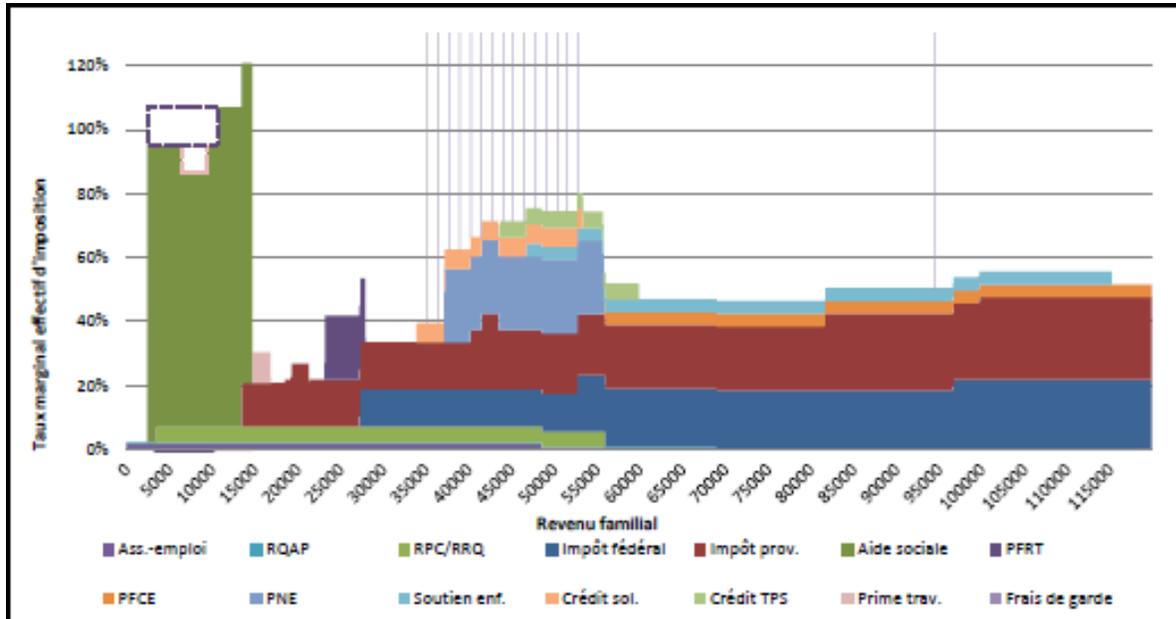
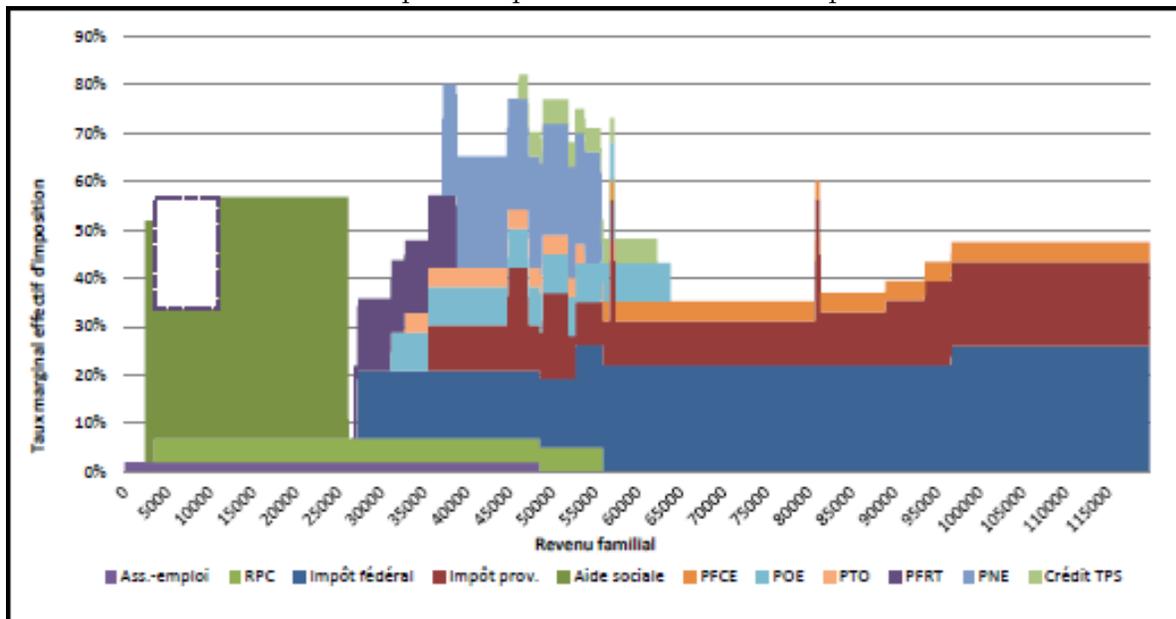


FIGURE 5 – TMEI par composante : Famille monoparentale-Ontario



\*PFCE :Prestation fiscale canadienne pour enfants; PNE : Prestation nationale pour enfants; PFRT : Prestation fiscale pour revenu de travail; RQAP : Régime québécois d’assurance parentale; RPC : Régime de pension du Canada; RRQ : Régie des rentes du Québec; POE : Prestation ontarienne pour enfants; PTO : Prestation trillium de l’Ontario.

FIGURE 6 – TMEI par composante : Famille biparentale-Québec

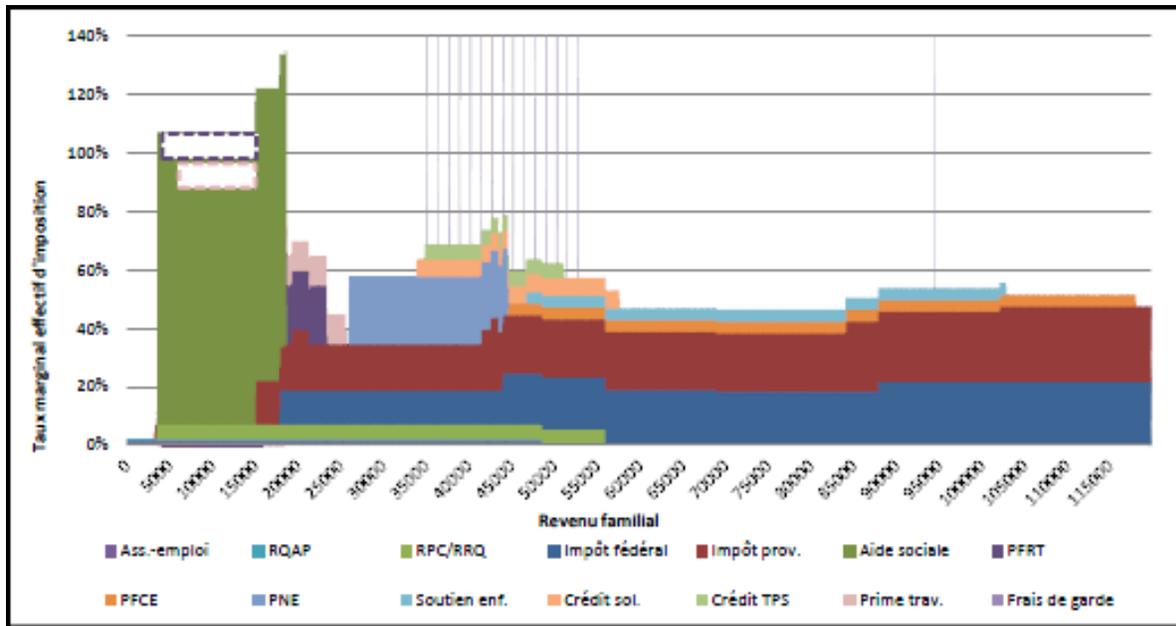
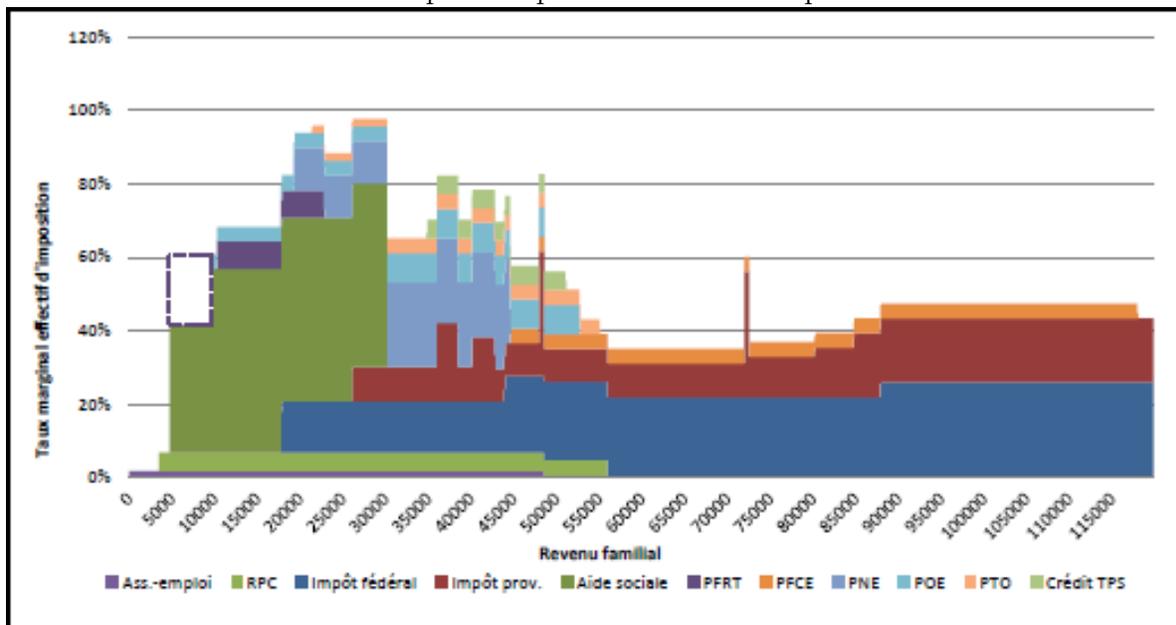


FIGURE 7 – TMEI par composante : Famille biparentale-Ontario



\*PFCE :Prestation fiscale canadienne pour enfants; PNE : Prestation nationale pour enfants; PFRT : Prestation fiscale pour revenu de travail; RQAP : Régime québécois d’assurance parentale; RPC : Régime de pension du Canada; RRQ : Régie des rentes du Québec; POE : Prestation ontarienne pour enfants; PTO : Prestation trillium de l’Ontario.

## 5.2 Contraintes budgétaires

Les graphiques de la Figure 8 présentent les contraintes budgétaires de certains types de ménages. À un revenu de travail donné, le revenu disponible des célibataires et des couples est plus élevé en Ontario qu'au Québec pour la presque totalité de la répartition. Le système québécois est cependant plus généreux pour les familles et les personnes âgées.

L'effet du taux de réduction de l'aide sociale est bien visible car les contraintes budgétaires ont une faible pente avant 10000\$/20000\$ selon le type de ménage. La contrainte budgétaire ontarienne pour les faibles revenus a une plus forte pente en raison du taux de réduction de 50% du programme Ontario Works (aide-sociale).

La Figure 9 montre comment varie la contrainte budgétaire des familles québécoises lorsqu'elles font garder leurs enfants dans une garderie subventionnée (celles à 7\$) plutôt que non subventionnée. Les subventions aux garderies affectent l'incitation au travail relativement aux garderies non subventionnées, à la fois à la marge intensive et extensive. Les frais payés en garderies subventionnées ne sont pas admissibles au crédit d'impôt provincial pour frais de garde ; l'usage des garderies subventionnées diminue aussi le montant qui peut être réclamé pour la déduction fédérale pour frais de garde.

En tenant compte de la différence dans les frais (par le biais des subventions) et dans les impôts payés, les garderies subventionnées procurent un revenu disponible net des frais de garde souvent plus faible que le revenu disponible des familles ayant recours à des services de garde privés. C'est par exemple le cas pour les familles monoparentales entre 25000 et 60000\$. À moins de 35000\$, l'impôt payé combiné est faible et les montants de la déduction et du crédit sont inférieurs à la différence de frais entre le privé et le service subventionné. Cependant, la déduction de frais de garde rend la réduction du Supplément national pour enfants moins importante. (Il s'agit d'une mesure fédérale basée sur le revenu net et ayant un seuil de réduction un peu après 20000\$.) L'interaction de ces deux mesures rend la garderie non subventionnée plus avantageuse vers environ 25000\$. Un peu après 60000\$, l'impôt fédéral de la famille type devient plus important que le maximum de la déduction pour frais de garde.

La Figure 9 montre que le revenu disponible des familles biparentales est sensiblement le même que les services de garde soient subventionnés ou non. Les services de garde non subventionnée deviennent moins avantageux lorsqu'un revenu familial plus élevé donne lieu à un taux de crédit d'impôt provincial plus faible.

Notons que, pour ces familles biparentales, l'hypothèse que le second membre du ménage ne gagne aucun revenu affecte les conclusions : la déduction pour frais de garde ne pouvant être réclamée que par le conjoint ayant le plus faible revenu net, l'effet d'accroissement du revenu disponible augmente avec le revenu de travail de ce conjoint.

La Figure 9 présente aussi le profil des TMEI pour les familles biparentales si celles-ci paient 11150\$ en frais de garde privés plutôt que 3500\$ en garderie subventionnée. Le profil des TMEI des familles biparentales envoyant leurs enfants dans des garderies subventionnées est le même que celui des familles envoyant leurs enfants au privé, les pointes supérieures à 1,5 en moins. La Figure 9 montre que le crédit d'impôt pour frais de garde privés crée en effet des pics de TMEI en raison de la discontinuité des taux de ce crédit d'impôt, un problème qui pourrait être corrigé en lissant ces taux.

FIGURE 8 – Contraintes budgétaires de ménages types.

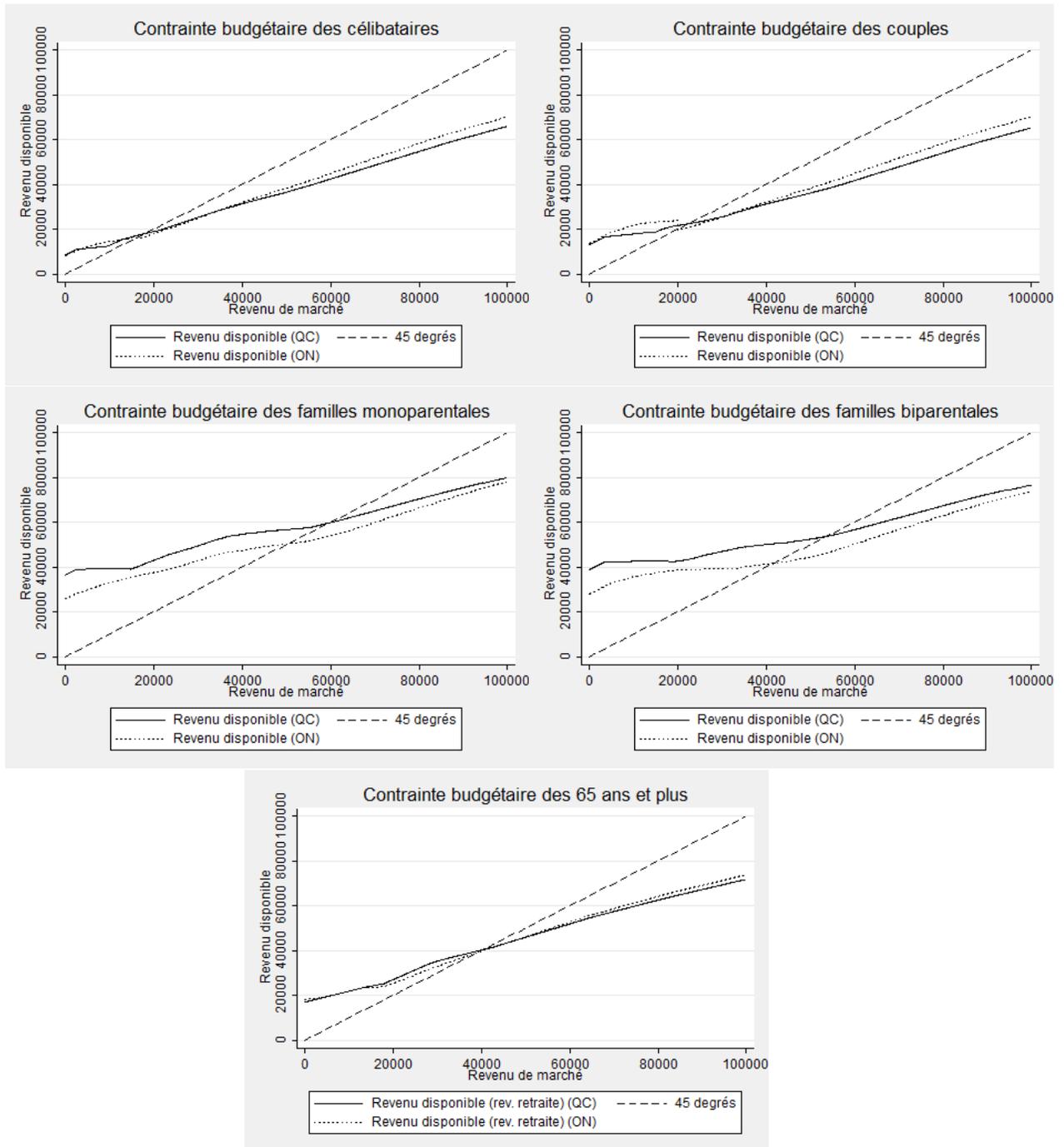
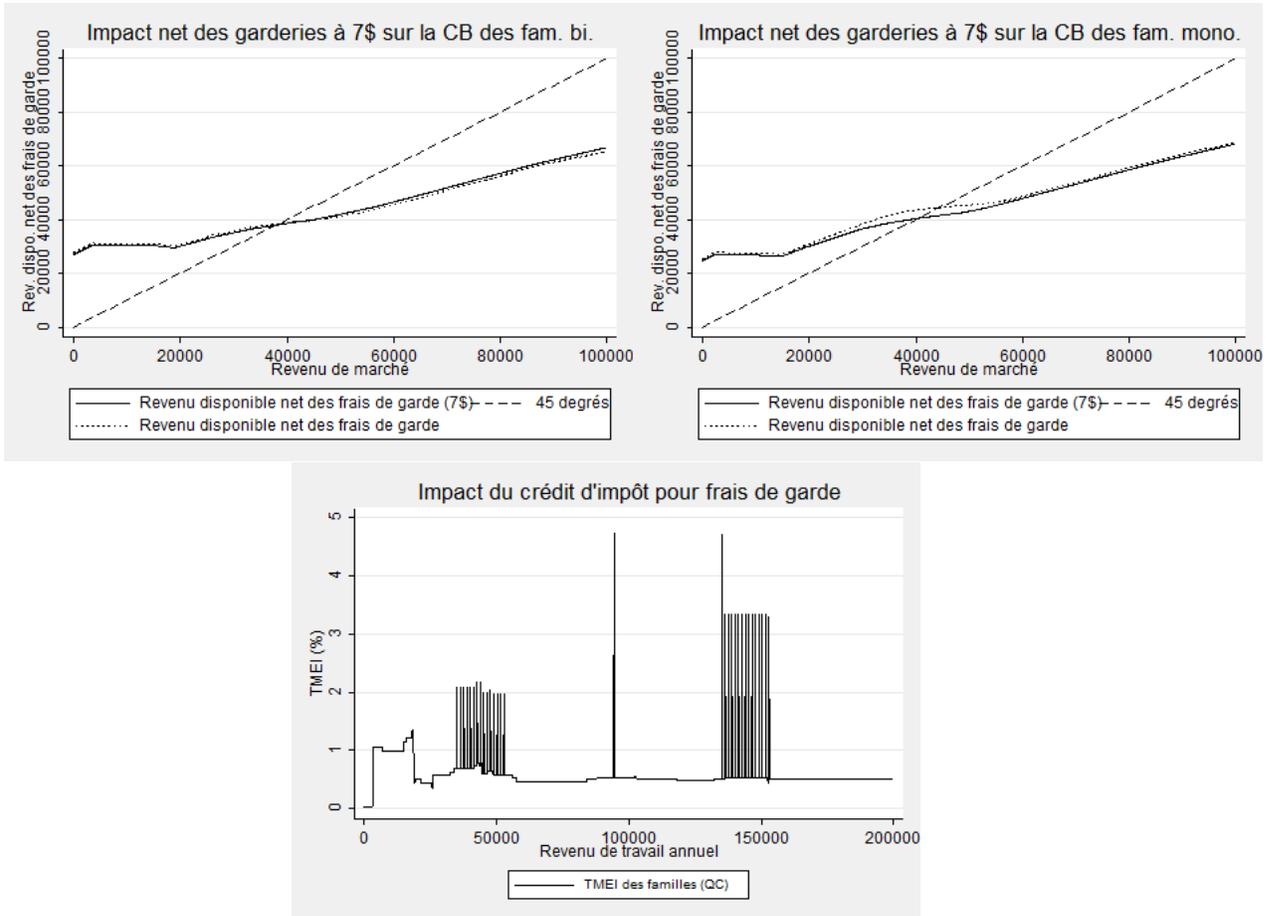


FIGURE 9 – Effets des subventions aux garderies sur les courbes de revenu disponible net des frais de garde et sur les TMEI d’une famille biparentale



## 5.3 Répartition des taux marginaux effectifs d'imposition et des taux moyens

Les portraits des taux des cas types présentés plus haut ne suffisent pas à bien saisir l'effet de la fiscalité et des transferts sur les incitations au travail : il est aussi important de tenir compte de leur répartition dans la population. Trois types de répartition sont pertinents pour cet exercice : 1) la répartition des taux dans la population québécoise ; 2) la répartition des taux au sein de la population ontarienne ; 3) la répartition (que nous appelons “contre-factuelle”) des taux que nous observerions si le système ontarien était appliqué à la population québécoise.

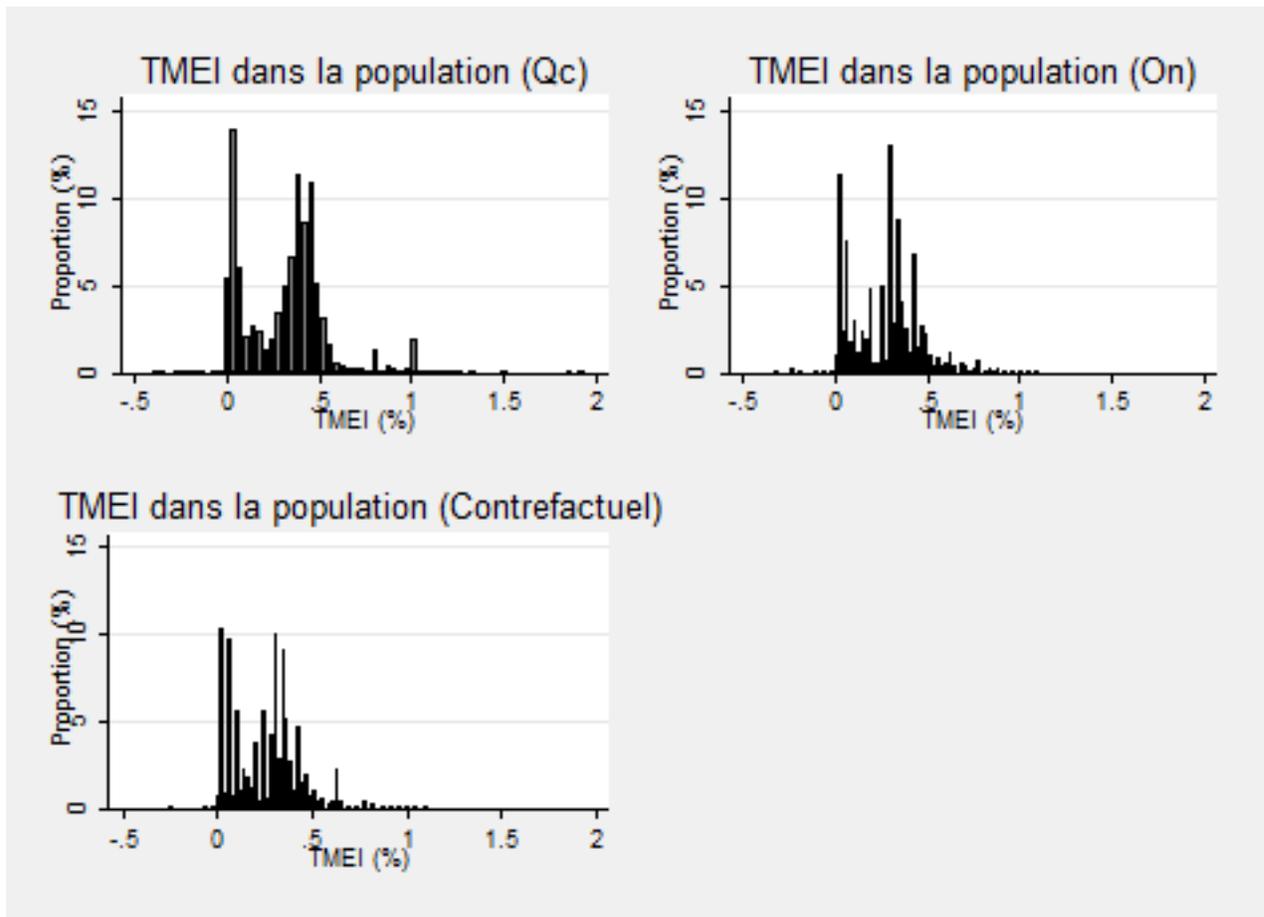
### 5.3.1 La mesure de l'incitation au travail

Une comparaison entre les répartitions des différents taux qui affectent les individus au Québec et dans le contre-factuel permet de mesurer l'impact des différences Québec-Ontario dans le système socio-fiscal tandis qu'une comparaison entre le contre-factuel et l'Ontario peut donner une idée de l'effet des différences dans la composition de la population sur les différences de répartition des taux. Ces comparaisons sont effectuées sur les TMEI et les PTR. L'analyse de la répartition de revenu des ménages en annexe (C) permet de valider l'effet des différences de population sur la répartition des taux.

Une première comparaison entre la distribution des TMEI dans la population québécoise avec celle de l'Ontario et du contre-factuel (Figure 10) montre que le remplacement du système québécois par le système ontarien ferait presque disparaître les cas de TMEI autour de 100% et augmenterait les cas de TMEI de 0%. La Figure 11 permet de voir que le système ontarien ferait baisser le PTR de plusieurs individus. La concentration des PTR entre 40 et 45% diminuerait au profit d'une augmentation de la concentration des PTR autour de 25 et 40%. Ce système diminuerait aussi les PTR de plus de 70%.

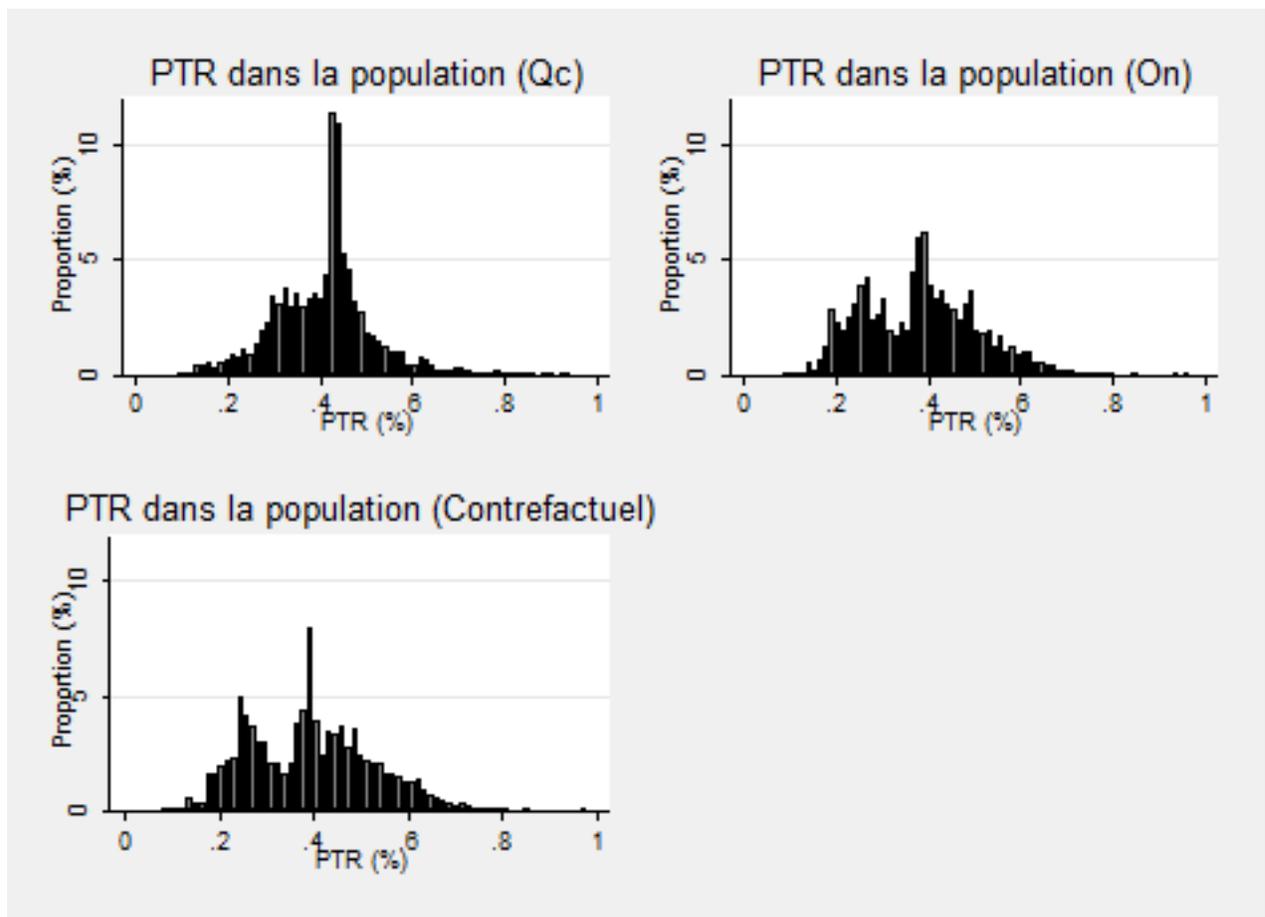
Analyser la répartition des TMEI en sous-groupes donne un complément d'information et permet d'observer que les résultats des paragraphes précédents sont généralement valides pour les sous-groupes. Avec le système ontarien, les célibataires et les couples québécois avec des TMEI entre 50 et 60% seraient plus fréquents et il n'y en aurait presque plus avec des TMEI de plus de 60% (Figures 12 et 13). Le système ontarien crée cependant un peu plus de variabilité pour les familles monoparentales, comme en

FIGURE 10 – Répartition des TMEI dans la population.



\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

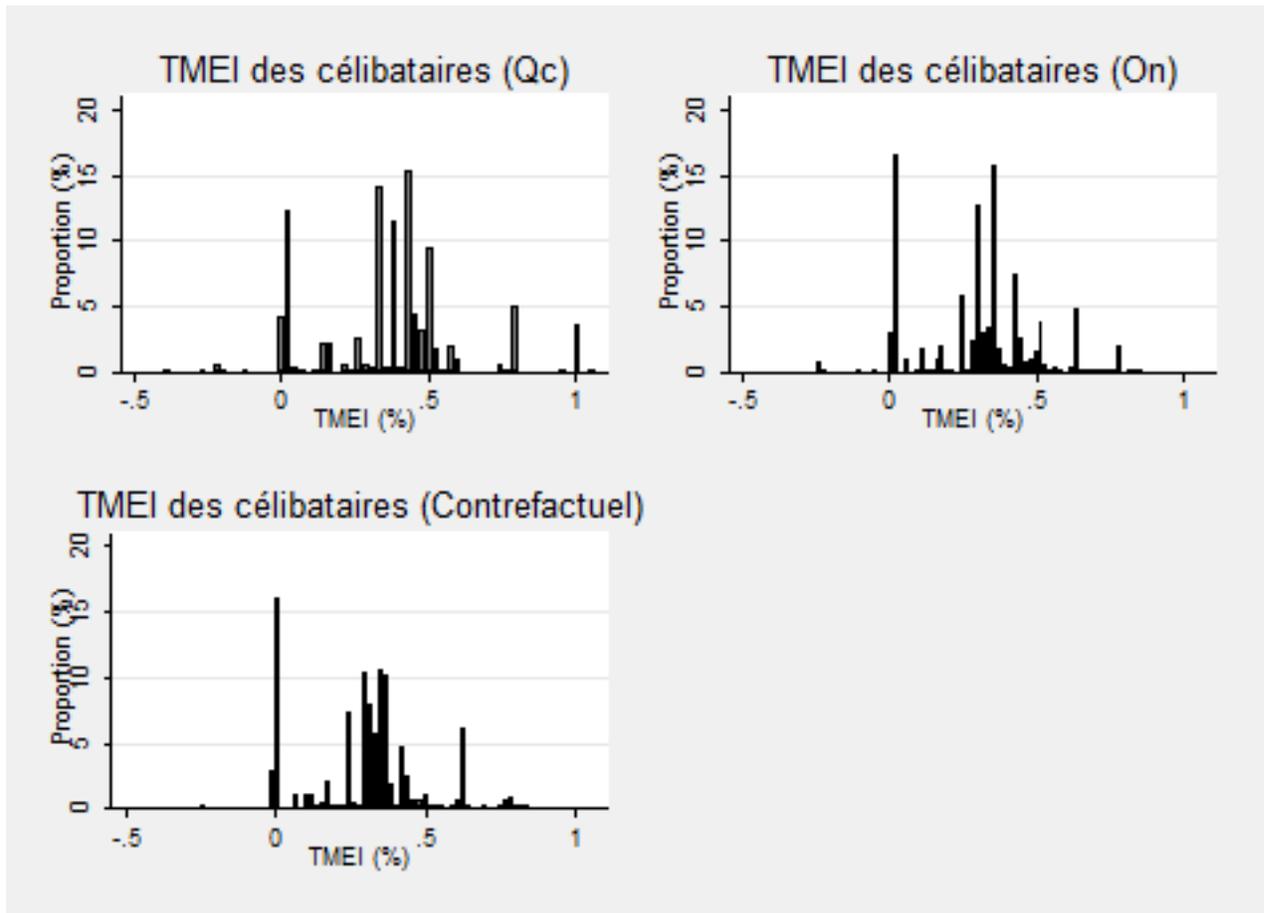
FIGURE 11 – Répartition des PTR dans la population.



\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

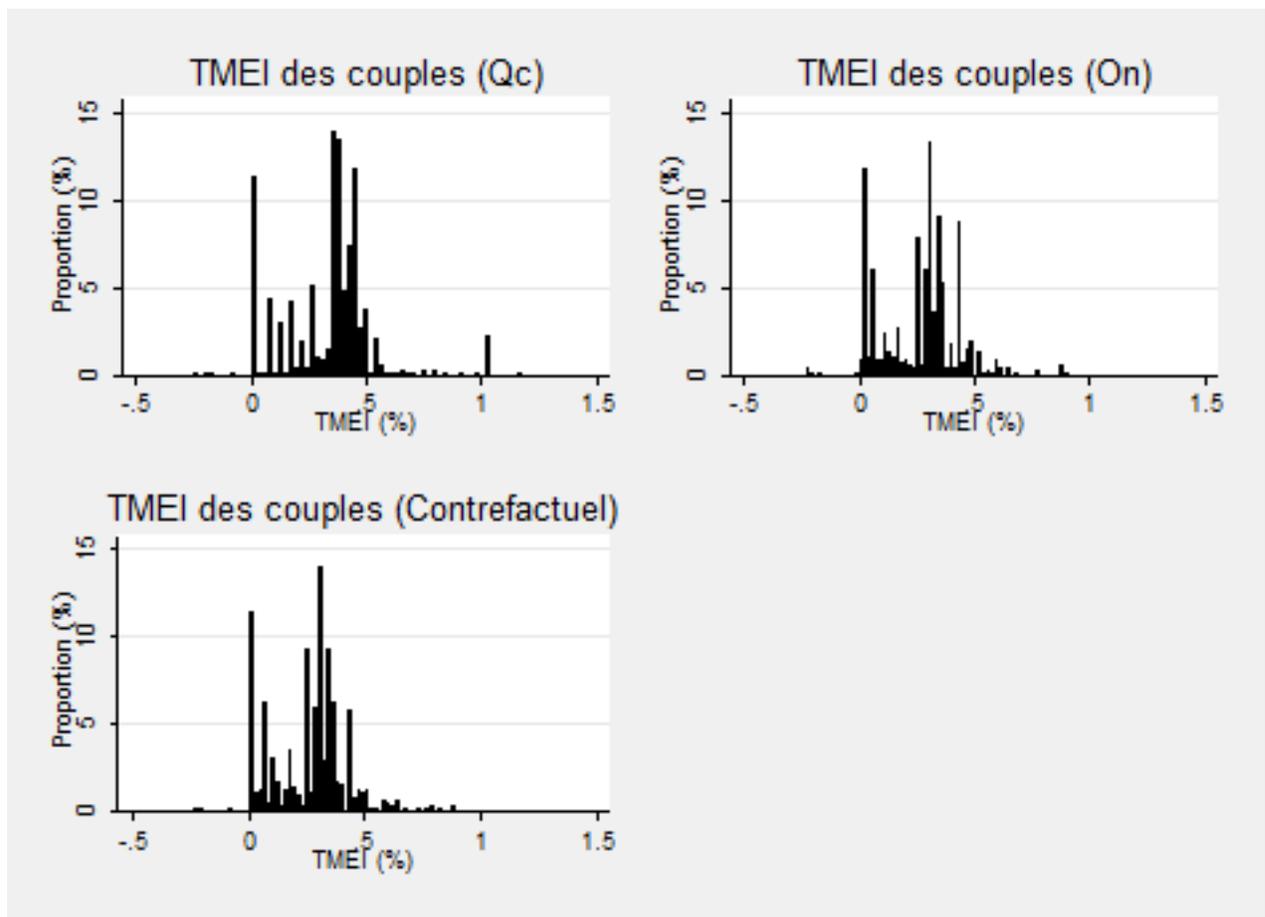
témoigne la Figure 14. La proportion des familles monoparentales avec un TMEI de  $\pm 0$  est plus grande en Ontario que dans le contre-factuel. Les proportions au Québec et dans le contre-factuel sont sensiblement les mêmes, ce qui laisse entendre que la plus grande proportion en Ontario s'explique par la répartition des revenus (effet de la population). La proportion des 65 ans et plus qui ont un TMEI de  $\pm 0$  est plus grande au Québec que dans le contre-factuel et que dans la population ontarienne. Toutefois, comme la proportion des 65 ans et plus avec des TMEI autour de 0% est également plus grande dans le contre-factuel qu'en Ontario, cette différence est à la fois le résultat du système et le résultat de la composition de la population. Des différences de répartition de revenu entre les deux populations sont bien présentes, comme en témoigne l'annexe C.

FIGURE 12 – Répartition des TMEI des célibataires.



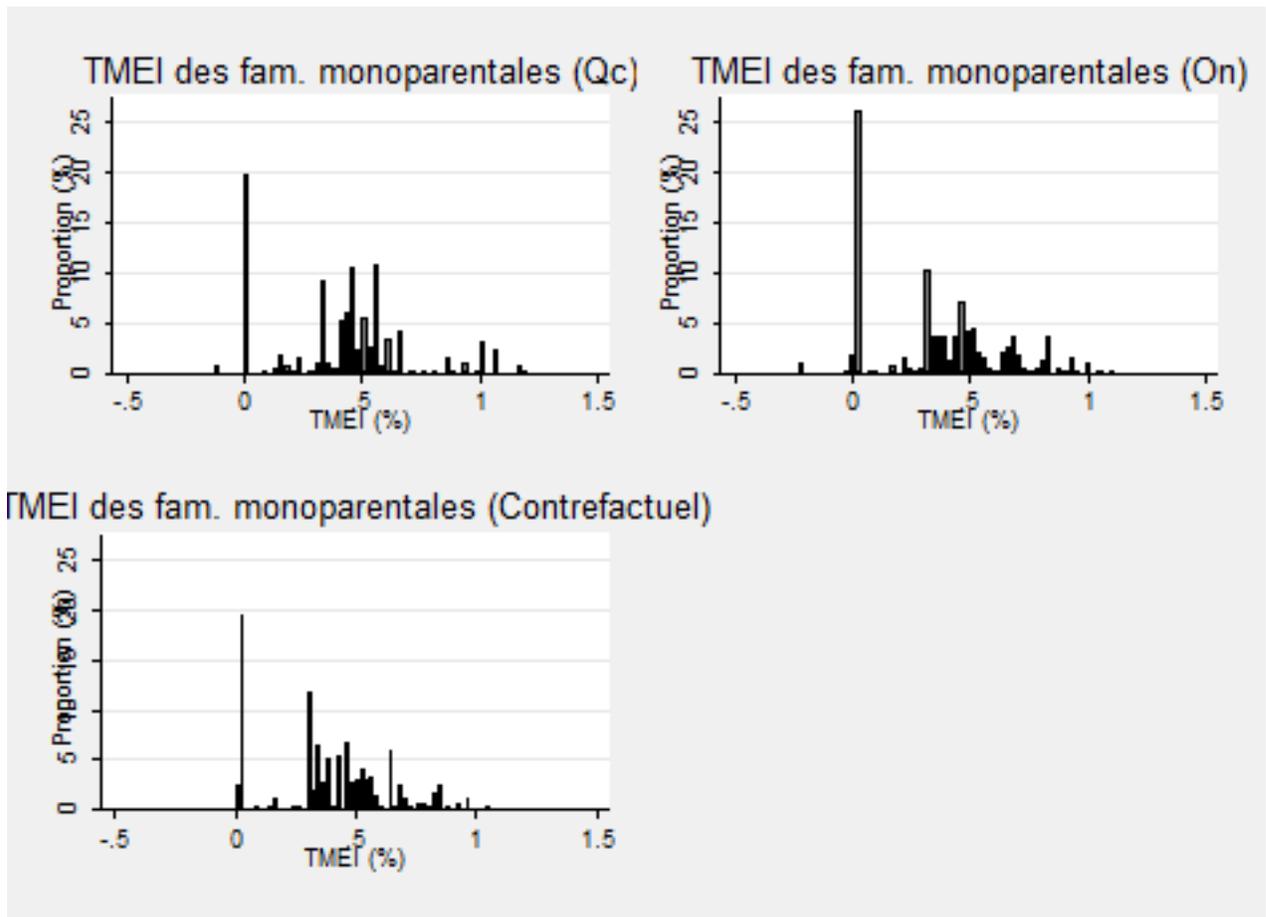
\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

FIGURE 13 – Répartition des TMEI des couples.



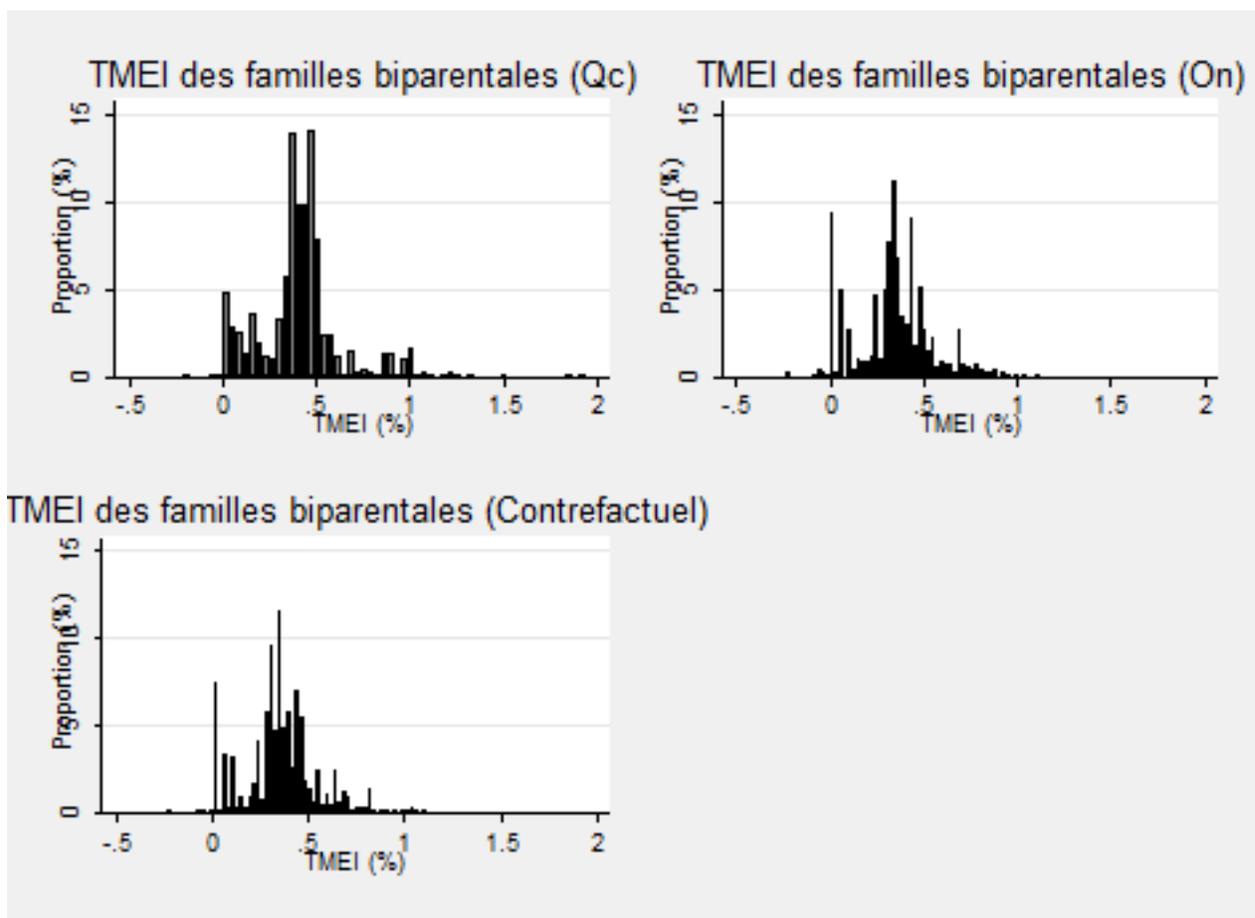
\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

FIGURE 14 – Répartition des TMEI des familles monoparentales.



\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

FIGURE 15 – Répartition des TMEI des familles biparentales.

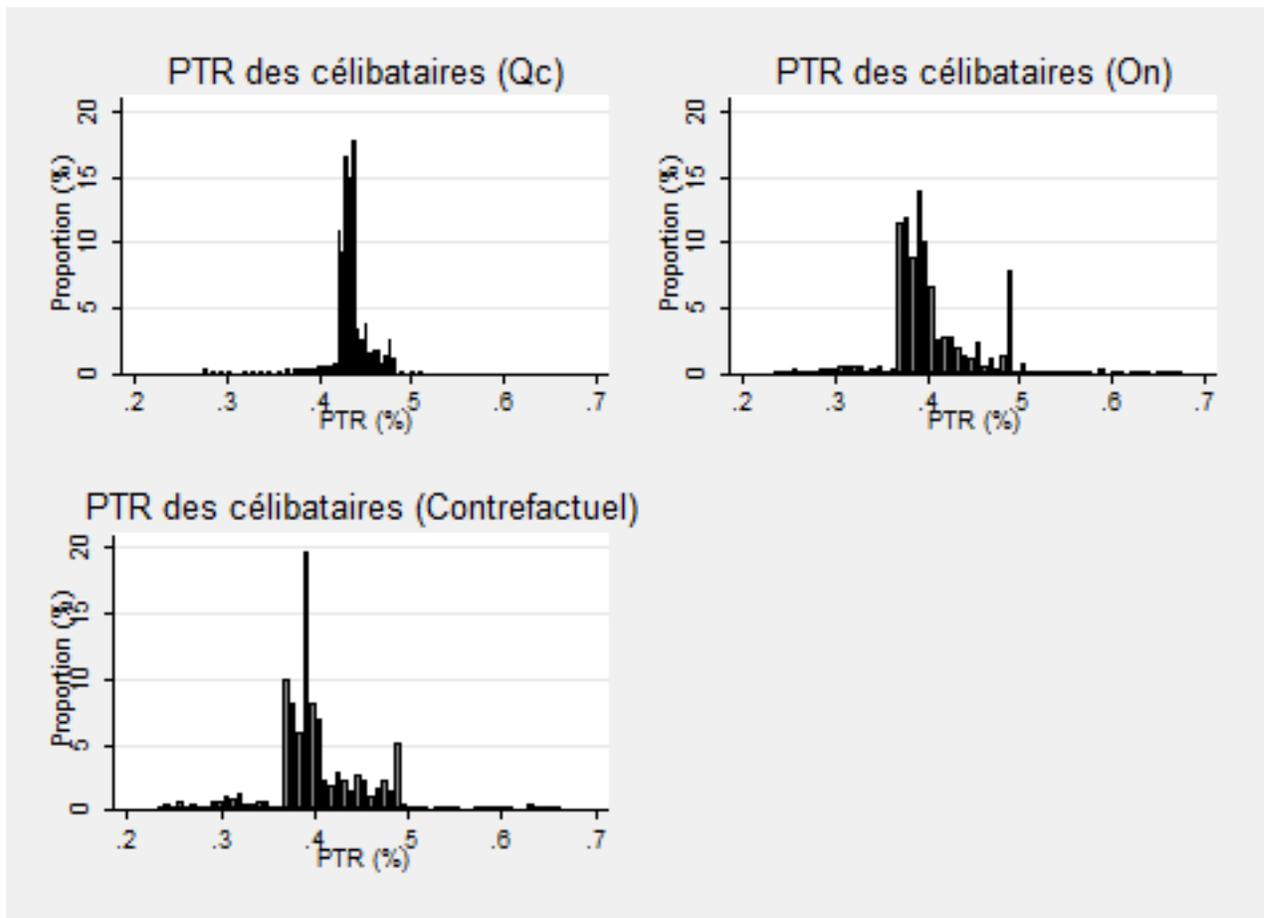


\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

Pour ce qui est des familles biparentales, la répartition des TMEI au Québec est concentrée autour de 45% tandis que dans le contre-factuel, il y a une plus grande concentration autour de 30-35% (Figure 15).

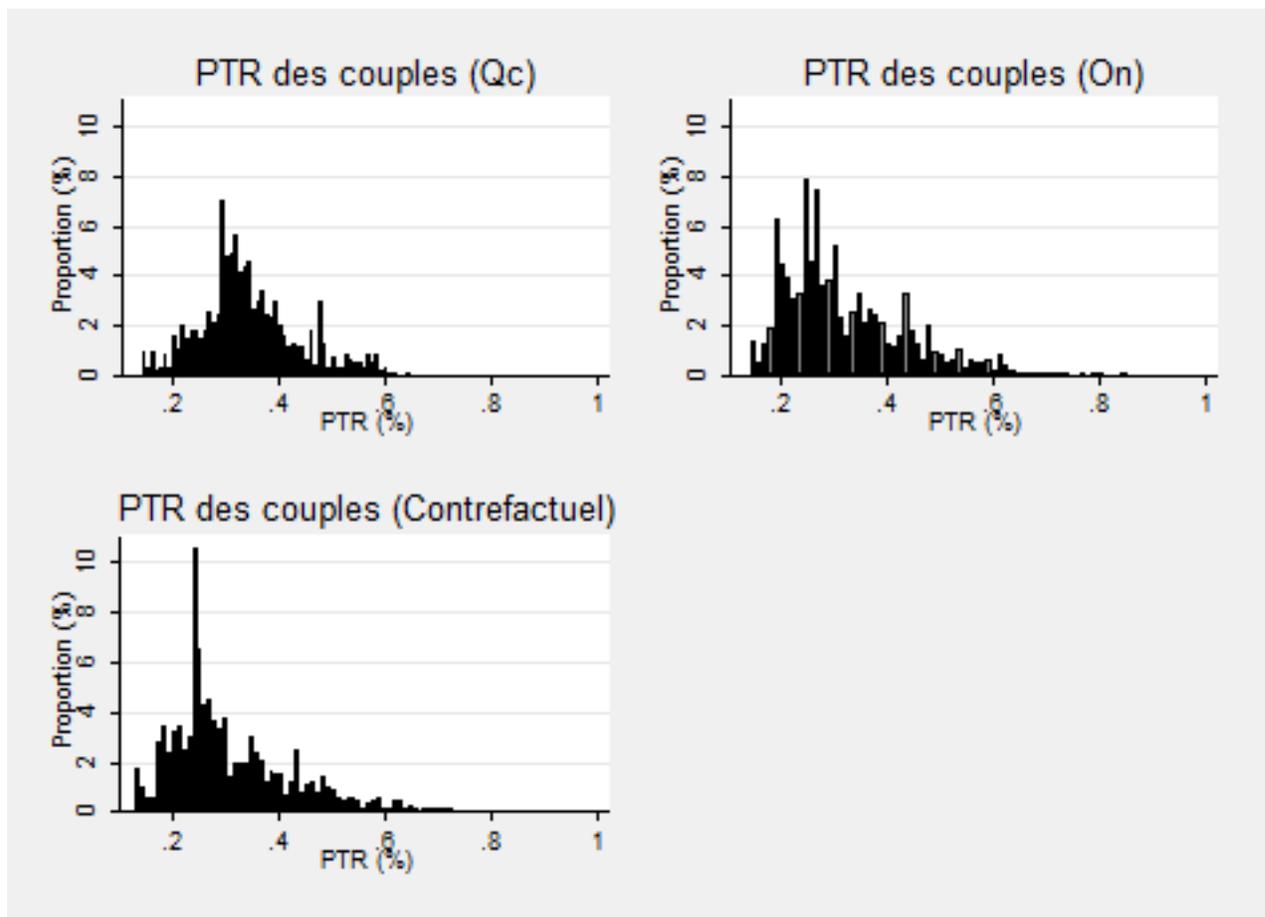
L'analyse des PTR selon les différents ménages types permet aussi de dresser certains constats. Les PTR des célibataires québécois sont pratiquement tous situés entre 40 et 50% tandis que les PTR dans le contre-factuel sont majoritairement sous 40% (Figure 16). Sachant que l'élasticité de participation des mères est élevée, il est utile de noter que les membres de certaines familles québécoises font face à des PTR de plus de 70%; cette situation ne s'observe toutefois pas dans le contre-factuel (Figures 18 et 19). La répartition comparative des TMEI et des PTR chez les 65 ans et plus est différente du constat général : en plus de TMEI plus faibles, les aînés québécois ont des PTR plus faibles que leurs compatriotes ontariens. Comme le montrait ci-dessus l'étude des profils québécois, les PTR des 65 ans et plus ne dépassent pas 60%. Il n'est donc pas surprenant de constater que des PTR aussi élevés sont absents de la distribution au Québec (Figure 20).

FIGURE 16 – Répartition des PTR des célibataires.



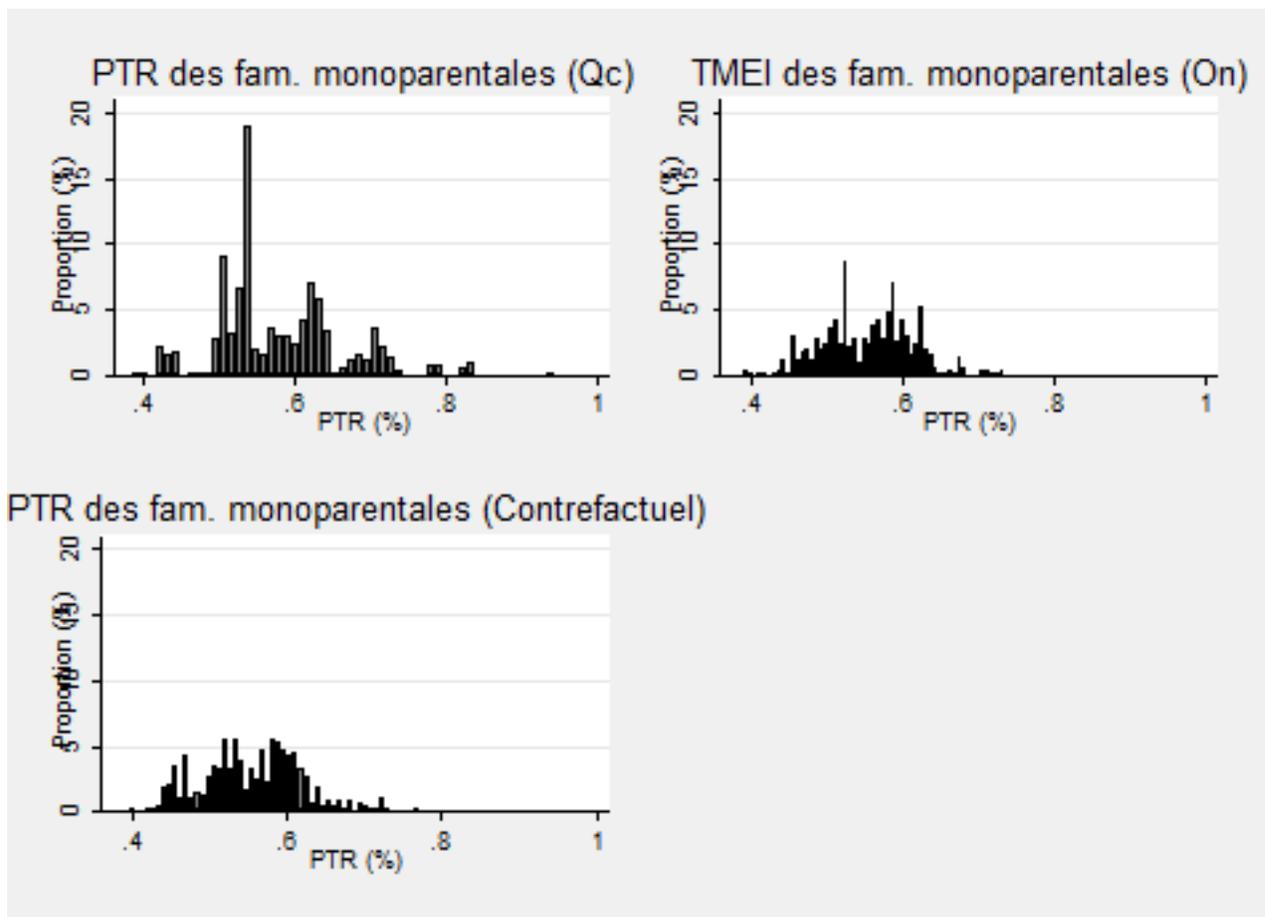
\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

FIGURE 17 – Répartition des PTR des couples.



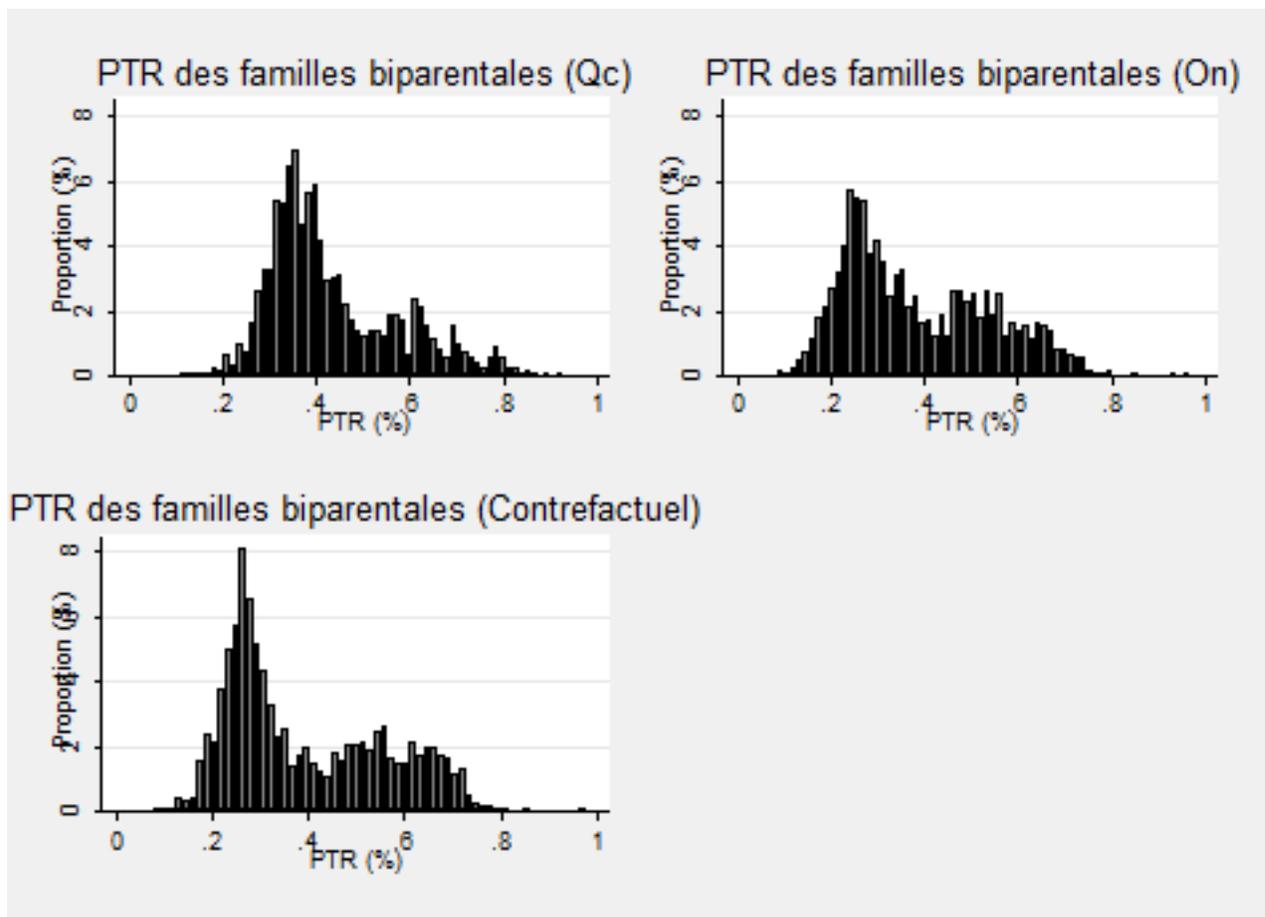
\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

FIGURE 18 – Répartition des PTR des familles monoparentales.



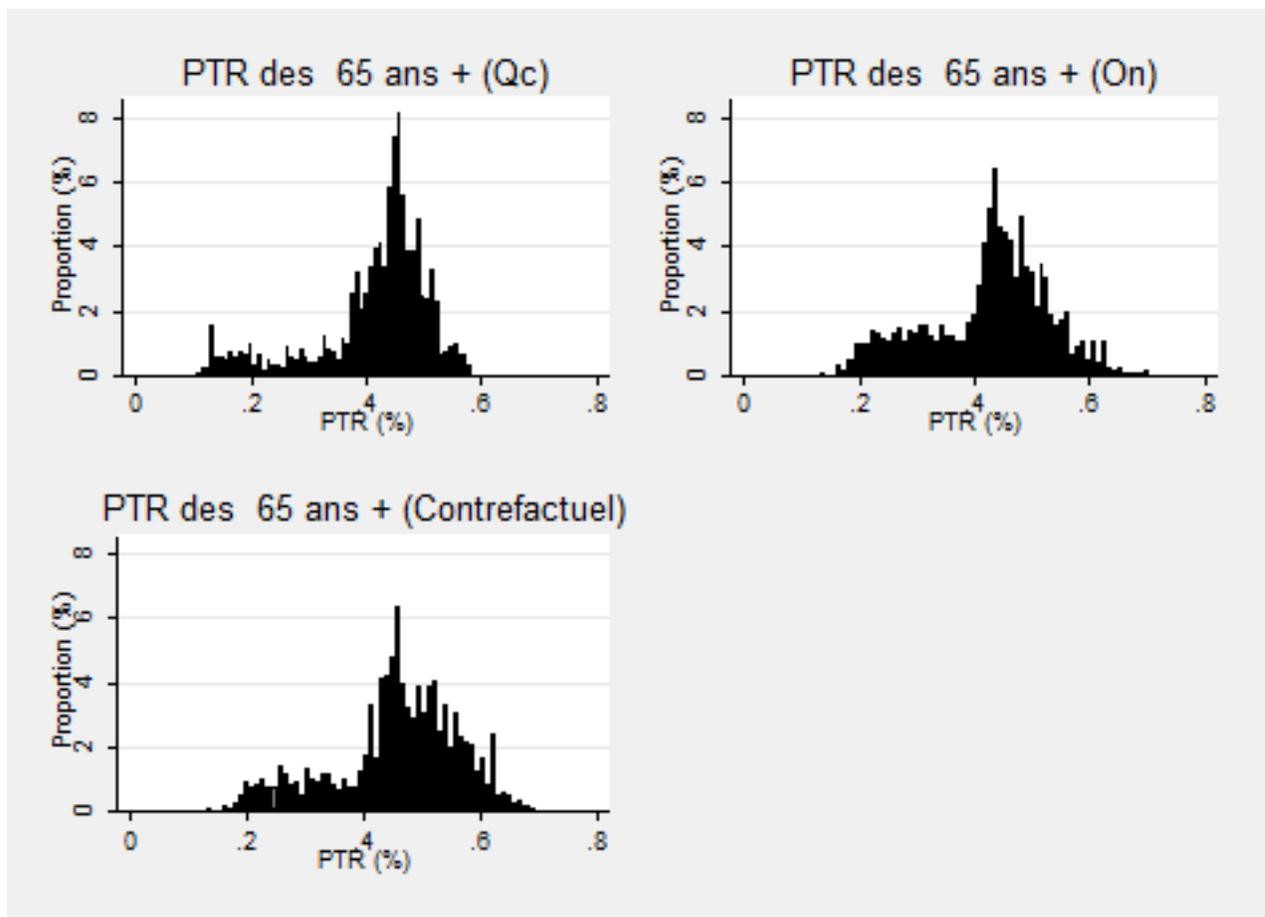
\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

FIGURE 19 – Répartition des PTR des familles biparentales.



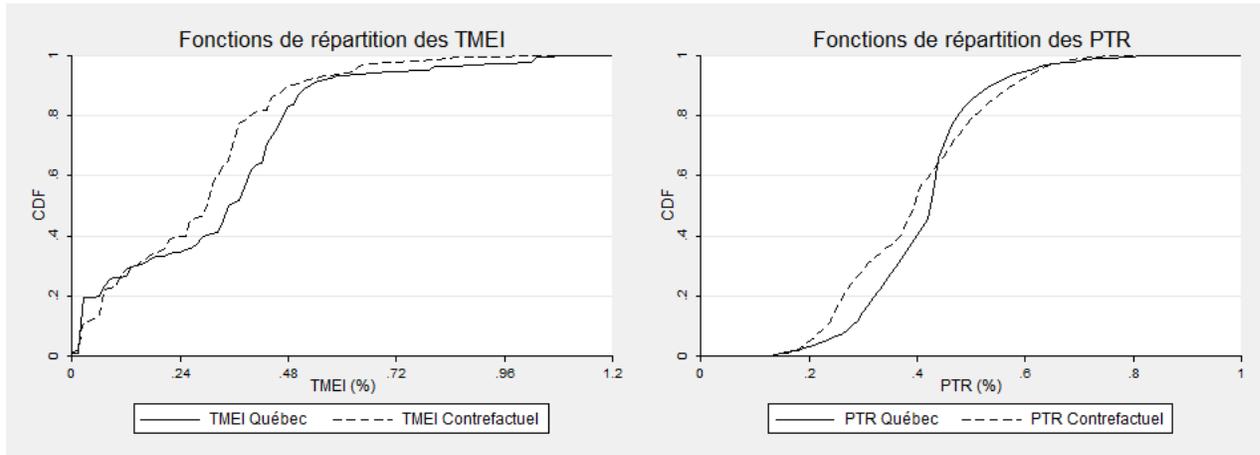
\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

FIGURE 20 – Répartition des PTR chez les 65 ans et plus.



\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

FIGURE 21 – Fonctions de répartition des TMEI et des PTR dans la population.



\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

L'équation (1) a montré que le coût marginal des fonds publics augmente rapidement avec le taux d'imposition. L'efficacité économique milite donc en faveur de faibles taux d'imposition marginale et à la participation. Un outil graphique utile à cet égard est la proportion des individus avec des taux d'imposition en-dessous d'un certain seuil ; cette proportion est donnée par ce qu'on appelle la fonction de répartition. Une plus grande efficacité économique est atteinte par une fonction de répartition des taux marginaux d'imposition aussi proche possible de 100%, en particulier à des seuils élevés.

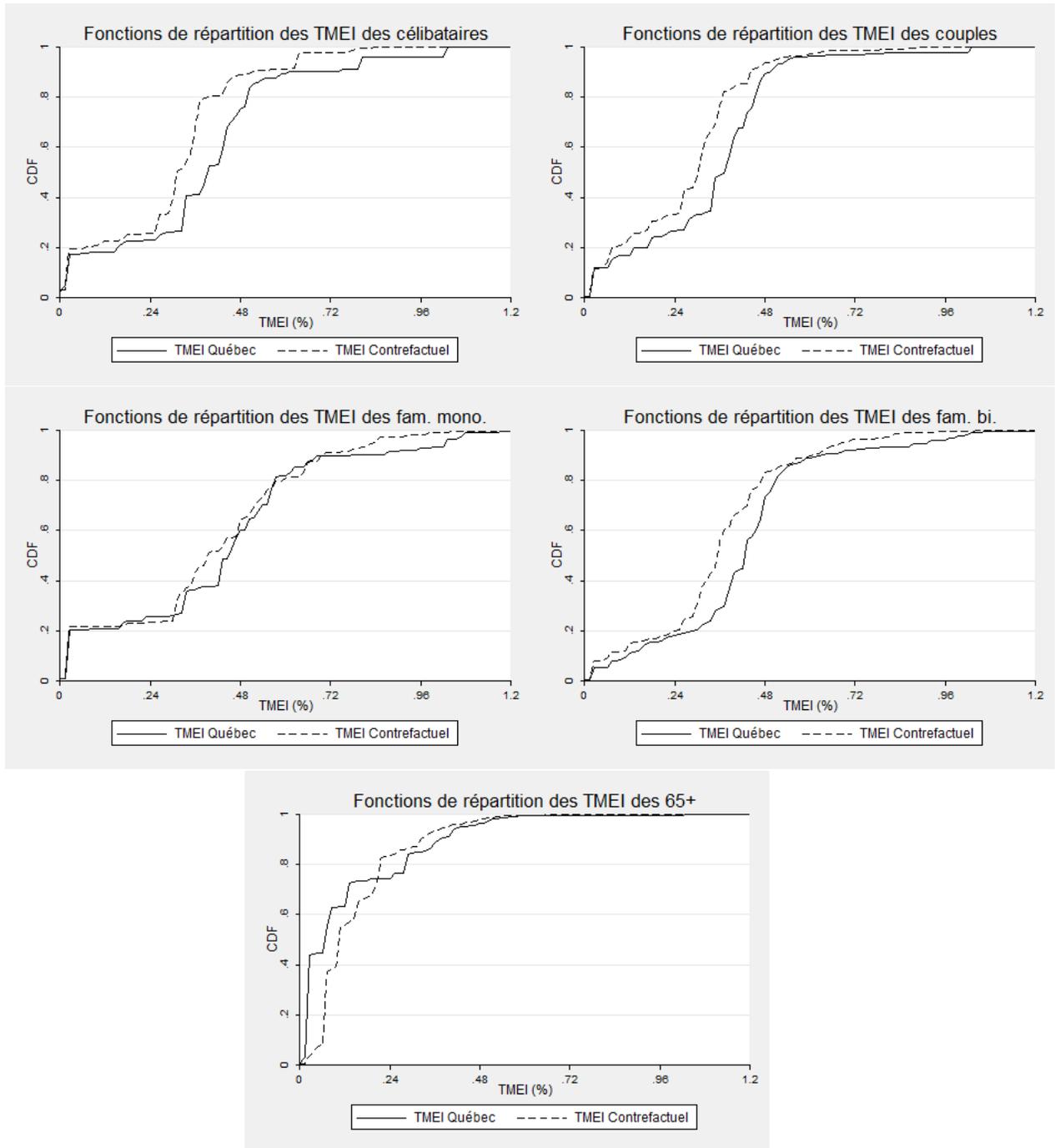
La Figure 21 montre les fonctions de répartition des TMEI et des PTR dans la population québécoise sous le système actuel et sous le système contre-factuel ontarien. Ces fonctions de répartition des TMEI nous informent que les proportions de la population avec un taux inférieur à 20% sont sensiblement les mêmes au Québec et dans le contre-factuel. Par contre, la proportion de la population avec un taux inférieur à 40% est plus grande (environ 50% au Québec contre 70% dans le contre-factuel) dans le contre-factuel (c'est-à-dire, avec le système ontarien). Le système québécois affiche donc une plus grande variabilité dans les TMEI. À l'image des histogrammes, les fonctions de répartition montrent que les PTR entre 40 et 45% sont plus fréquents au Québec tandis que les PTR entre 45 et 60% sont plus fréquents dans le contre-factuel. Les PTR et les TMEI dépassant 70% sont plus élevés avec le système québécois.

Les Figures 22 et 23 montrent les fonctions de répartition des TMEI et des PTR des différents taux au Québec et dans le contre-factuel pour certains sous-groupes. À

l'exception des 65 ans et plus, les courbes du Québec et du contre-factuel se suivent jusqu'à un TMEI de 30%. Après ce seuil, les courbes des TMEI du système ontarien sont généralement plus élevées; les fonctions de répartition des familles monoparentales se croisent néanmoins pour des TMEI entre 50 et 75%. Par ailleurs, la proportion des 65 ans et plus avec de faibles TMEI est beaucoup plus importante au Québec. Cela s'explique par l'effet du Guaranteed Annual Income Supplement (GAINS) ontarien et par le plus grand nombre d'aînés québécois ne gagnant aucun revenu. Ce programme ontarien offre un supplément pour les faibles revenus mais applique une réduction rapide en fonction du revenu de marché. Une population plus importante soumise à un taux de réduction élevé fait grimper la fréquence des TMEI élevés dans le contre-factuel.

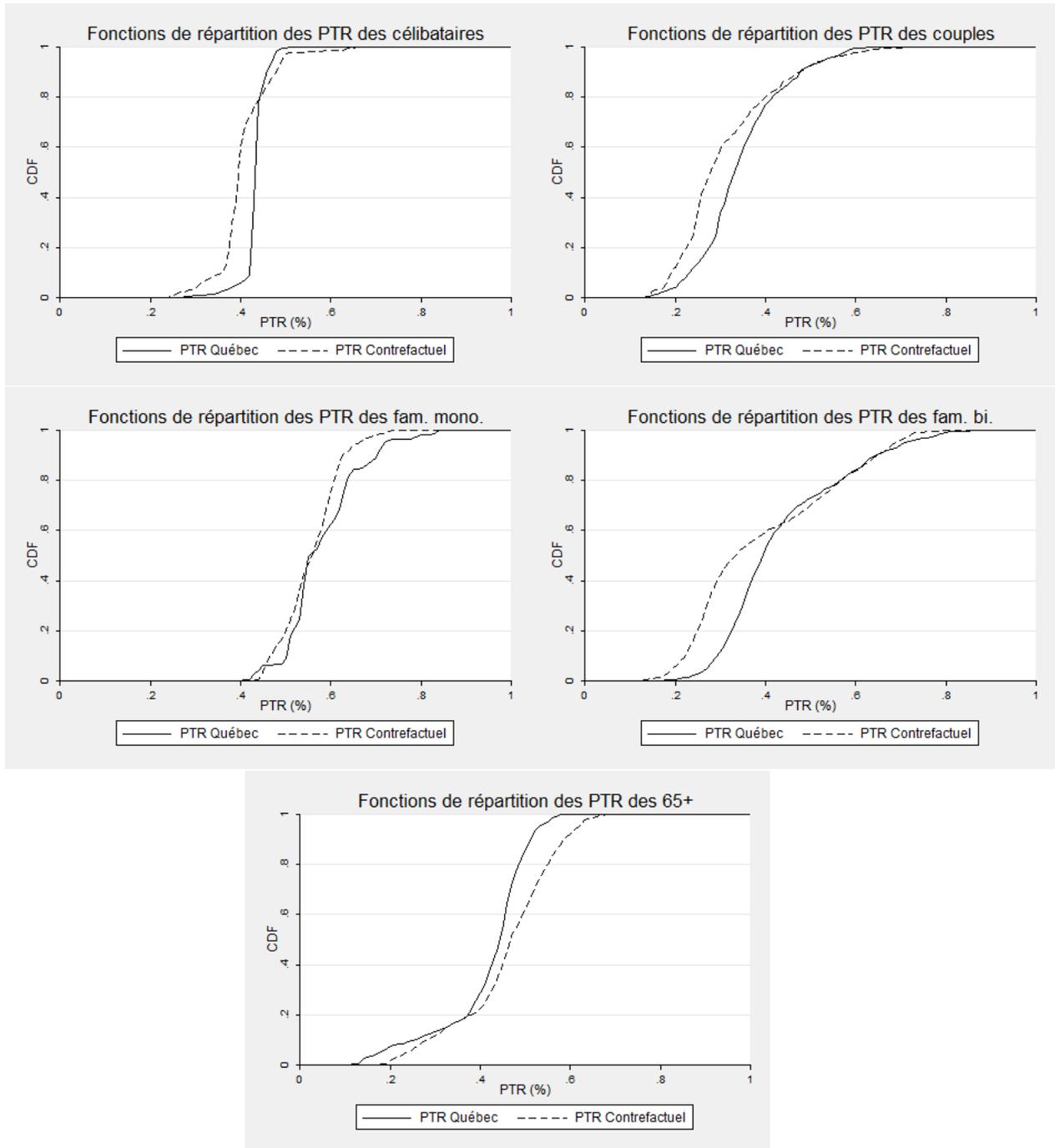
La très faible variabilité des PTR des célibataires autant au Québec que dans le contre-factuel se traduit par une fonction de répartition quasi-verticale. Le pic est toutefois observé à un seuil plus faible avec le système ontarien (autour de 35%) que dans le système québécois (45%). La proportion des célibataires, des couples et des familles monoparentales avec un PTR faible est plus grande dans le contre-factuel. Si de faibles PTR sont plus fréquents chez ces ménages dans le contre-factuel, ils sont moins fréquents pour les 65 ans et plus. Pour les familles monoparentales la situation est moins tranchée mais les PTR élevés sont toutefois moins fréquents.

FIGURE 22 – Fonctions de répartition des TMEI.



\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

FIGURE 23 – Fonctions de répartition des PTR.



\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

Tableau 2 – TMEI moyens dans la population.

TMEI	Population	Célibataires	Couples	Fam. mono.	Fam. bi.	65 ans et +
<b>Québec</b>	31,9%	37,5%	33,4%	42,4%	41,9%	13%
<b>Contre-factuel</b>	27,4%	29,8%	26,9%	43,8%	35,6%	15%
<b>Ontario</b>	27,8%	30,4%	27,2%	36,3%	34,8%	16%

\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

Le Tableau 2 présente les estimés des moyennes des TMEI dans la population et dans les sous-groupes et ce, pour le système québécois, le système ontarien appliqué à la population québécoise (le contre-factuel) et le système ontarien appliqué à la population ontarienne. La comparaison entre le Québec et le contre-factuel permet de mesurer l'impact de la différence dans les systèmes fiscaux; la comparaison entre le contre-factuel et l'Ontario montre l'effet des différences dans la répartition des revenus. Le Tableau 2 montre que le TMEI moyen dans la population est plus élevé au Québec que dans le contre-factuel. Le même constat s'observe dans les différents sous-groupes à l'exception des 65 ans et plus et des familles monoparentales. Le fait que la population ontarienne soit plus riche que celle du Québec explique une bonne partie des différences de TMEI moyens entre le Québec et l'Ontario, en particulier pour les familles monoparentales.

Tableau 3 – PTR40 moyens dans la population.

PTR	Population	Célibataires	Couples	Fam. mono.	Fam. bi.	65 ans et +
<b>Québec</b>	41,2%	43,3%	34,5%	58%	43,5%	41,6%
<b>Contre-factuel</b>	39,5%	40,4%	31,1%	55,6%	39,4%	45,8%
<b>Ontario</b>	38,6%	40,6%	31,7%	55,6%	38,6%	42,8%

\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

Le Tableau 3 montre quant à lui, que les PTR des familles, des couples et des célibataires québécois sont plus élevés que ceux du contre-factuel. La répartition des PTR des 65 ans et plus est plus élevée dans le contre-factuel.

Le Tableau 4 présente les PTR40 moyens des individus en fonction de leur salaire horaire. Il montre que, pour les tranches de salaire horaire supérieures à 20\$, les PTR moyens sont plus élevés au Québec. Il indique également que les PTR moyens sont plus élevés sous le système ontarien pour les faibles salaires. Ce résultat cache cependant une

Tableau 4 – PTR40 moyens en fonction des salaires horaires.

PTR	<15\$	15\$ à 20\$	20\$ à 25\$	25\$ à 30\$	30\$ à 35\$	35\$ à 55\$	>55\$
<b>Québec</b>	40,3%	40,2%	41,9%	40,3%	42,3%	41,8%	44,1%
<b>Contre-factuel</b>	44,2%	40,1%	39,3%	36,1%	37,3%	37,1%	39,7%

\*Le contre-factuel applique le système fiscal ontarien à la population québécoise.

fracture entre les individus de moins de 65 ans et ceux de plus de 65 ans. Les PTR des 65 ans et plus travaillant (ou qui travailleraient) près du salaire minimum sont concentrés à 55-60%, tandis que les PTR des moins de 65 ans à faibles salaires sont plus faibles dans le contre-factuel qu'au Québec.

## 6 Conclusion et pistes de réflexion

Un certain nombre de résultats principaux ressortent de l'analyse empirique.

- Le système québécois, relativement au système ontarien, engendre des taux d'imposition marginaux élevés attribuables à la réduction généralement rapide des transferts avec le revenu de travail.
- Les PTR pour les faibles revenus sont moins élevés en Ontario qu'au Québec et se stabilisent à des valeurs plus faibles lorsque le revenu augmente.
- Plus du quart des chefs de famille monoparentale québécoise font face à un TMEI pouvant atteindre et même excéder 60%.
- Les TMEI sont particulièrement élevés et variables entre 0 et 50 000\$. Le TMEI des familles biparentales aux revenus d'environ 20000\$ dépasse même les 125%; 40% de ces familles biparentales font face à un TMEI qui dépasse 50%.
- Les PTR des familles avec enfants dépassent généralement les 50%. Ils atteignent 80% autour de 20 000\$ de revenu familial; cela veut dire qu'un revenu de travail de 20 000\$ n'augmente le revenu disponible de 4000\$.
- Les PTR des familles monoparentales sont les plus élevés (58% en moyenne) et ceux des couples sans enfants, les plus faibles (35%). La moyenne des PTR dans l'ensemble de la population est de 41%.
- Les familles avec enfants font face aux taux marginaux d'imposition les plus élevés parmi tous les ménages, ces taux ayant toutefois diminué depuis une dizaine d'années.

- La variabilité des TMEI est plus importante pour les familles monoparentales que pour les familles biparentales et est plus forte pour les faibles revenus que pour les hauts revenus.
- Le système québécois affiche aussi une plus grande variabilité de TMEI à travers la population que le système ontarien.
- L'application du système ontarien au système québécois ferait diminuer en moyenne les TMEI et les PTR (exception faite des 65 ans et plus); les PTR des familles monoparentales diminueraient de 60% à 55% en moyenne.
- Les élasticités d'offre de travail des Québécois ont tendance à être plus élevées en début et en fin de la tranche d'âge de la population active et à être plus faibles pour les travailleurs entre 30 et 50 ans.

Combinés aux enseignement principaux de la littérature, ces résultats suggèrent un certain nombre de leçons relativement aux effets incitatifs de la fiscalité et des transferts au Québec.

- Il est important d'établir avec soin les paramètres de la fiscalité et des transferts sociaux pouvant affecter l'incitation au travail des personnes avec un faible niveau de scolarité et un salaire plus faible, ces personnes pouvant avoir des comportements d'offre de travail plus sensibles à la structure de la fiscalité et des transferts.
- Cela est aussi vrai des parents avec des enfants d'âge préscolaire, plus particulièrement des mères monoparentales et des travailleurs plus âgés.
- Pour tous les travailleurs, il est important de s'assurer que les coûts fixes à travailler soient reconnus par la fiscalité; cela est particulièrement valide pour les travailleurs à plus faible revenu, pour lesquels des déductions et des crédits d'impôt peuvent utilement encourager et appuyer la participation au marché du travail.
- La politique fiscale et de transferts (dont les paramètres des programmes d'aide sociale) ne doit pas encourager le décrochage scolaire; elle doit aussi encourager la participation rapide des jeunes décrocheurs au marché du travail.
- L'élasticité du revenu imposable, qui combine les effets de la génération et la substitution des sources de revenu, est plus importante chez les travailleurs à plus haut revenu. Une assiette fiscale la plus large possible (incluant idéalement toutes les formes de rémunération) est souhaitable dans un tel cadre.
- Toutes choses étant égales par ailleurs, il est préférable d'éviter une trop grande variabilité de taux marginaux d'imposition à travers des individus de niveau de vie et de caractéristiques semblables. Cette variabilité est néanmoins importante au Québec.

- Le système québécois de fiscalité et de transferts est complexe. Il est difficile d'en évaluer les effets combinés sur les incitations au travail et à l'accumulation de capital humain et financier.
- La transparence est une caractéristique importante d'un système fiscal et de transferts. Une plus grande transparence peut être facilitée par l'intégration de ces systèmes. Une plus grande transparence résulte en une meilleure compréhension des citoyens de la structure de ces systèmes. Elle amène aussi une meilleure compréhension des effets redistributifs de la fiscalité et des transferts. Une plus grande transparence du système fiscal et de transferts accroît par ailleurs l'efficacité du système fiscal et de transferts (et de réformes à ce système) sur les comportements des individus.

## Références

- BISSONNETTE, L., BELLEMARE, C., CLAVET, N.-J., DUCLOS, J.-Y., FORTIN, B., LACROIX, G., MARCHAND, S. et MICHAUD, P.-C. (2013). Développement d'un modèle comportemental d'offre de travail au Canada : Un modèle dynamique. Document de travail, CIRPÉE, Québec.
- BLUNDELL, R. (2013). Taxation of earnings : the impact on labor supply and human capital. Working paper, Becker Friedman Institute.
- CLAVET, N.-J. et DUCLOS, J.-Y. (2012). Le financement des services de garde des enfants : Effets sur le travail, le revenu des familles, et les finances publiques (Public funding of child care : Effects on family incomes, female labor market participation and provincial and federal public finances).
- CLAVET, N.-J., DUCLOS, J.-Y. et LACROIX, G. (2013). Fighting poverty : Assessing the effect of guaranteed minimum income proposals in Québec. *Canadian Public Policy*, 39(4):491–516.
- DUCLOS, J.-Y., FORTIN, B. et FOURNIER, A.-A. (2009). An analysis of effective marginal tax rates in Quebec. *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, 35:343–371.
- GODBOUT, L. et ROBERT-ANGERS, M. (2012). L'imposition implicite des revenus additionnels : comment se compare le Québec. Rapport technique.
- HECKMAN, J. (1979). Sample selection bias as a specification error. *Econometrica*, pages 153–161.
- KEANE, M. P. (2011). Labor supply and taxes : A survey. *Journal of Economic Literature*, 49(4):961–1075.
- LAURIN, A. et POSCHMANN, F. (2011). What has happened to Quebecers' Marginal effective tax rates? Rapport technique, CD Howe Institute.
- LAURIN, A. et POSCHMANN, F. (2013). Treading water : The impact of high METRs on working families in Canada. *E-Brief. Toronto : CD Howe Institute. July*.
- MFC (2010). Dépenses fiscales et évaluations 2010. Document de travail, Ministère des Finances du Canada, Ottawa.

MFQ (2010). Dépenses fiscales - Édition 2009. Document de travail, Ministère des Finances du Québec, Québec.

OECD (2004). Indicators of unemployment and low-wage traps (Marginal effective tax rates on employment incomes). Working paper 18, Organisation for Economic Co-operation and Development, Paris.

## A Éléments modélisés dans SimTax

Tableau 5 – Liste des impôts et des transferts inclus dans SIMTAX.

**Mesures fédérales :**

Impôt fédéral  
Supplément de Revenu Garanti  
Sécurité de la vieillesse  
Cotisations et crédit pour RRQ et RPC  
Prestation universelle pour la garde d'enfants  
Prestation fiscale canadienne pour enfants  
Supplément national pour enfants  
Déduction pour frais de garde  
Prestation fiscale pour revenu de travail et supplément pour invalidité  
Contributions et crédit pour l'assurance-emploi  
Crédit TPS  
Crédits d'impôt non-remboursable : emploi

**Mesures communes à plusieurs provinces :**

Impôts provinciaux  
Réductions provinciales (NL, PE, NB, NS, ON, BC)  
Surtaxes (PE, ON)  
Cotisations santé (QC, ON)  
Sécurité sociale

**Mesures propres au Québec :**

Prime au travail et prime au travail adapté  
Cotisations et crédit pour l'assurance parentale  
Solidarité sociale  
Soutien aux enfants  
Crédit d'impôt pour frais de garde  
Déduction pour revenu de travail  
Crédit d'impôt pour solidarité (2 composantes)  
Crédits d'impôt non-remboursables : travailleurs expérimentés  
Crédits d'impôt non-remboursables : célibataire

**Mesures propres à l'Ontario :**

Guaranteed Annual Income Supplement  
Ontario Trillium Prestation (1 composante)  
Ontario Child Benefit

Crédits d'impôt non-remboursables communs aux provinces et au fédéral : Âge, Revenu de pension, Supplément pour handicapé, Enfant

---

## B Estimation des salaires manquants

Le calcul du PTR40 nécessite le calcul du revenu annuel de tous les individus dans un scénario de travail à 40 heures par semaine durant 48 semaines par année. Pour les individus qui travaillent, les heures travaillées et les revenus d'emploi observés permettent de calculer un salaire horaire et un revenu annuel. Cependant, les revenus de travail qu'auraient ceux qui ne travaillent pas s'ils venaient à travailler 40 heures ne sont pas connus.

Pour estimer les salaires qu'auraient les individus qui ne travaillent pas s'ils travaillaient, on doit tenir compte d'un potentiel biais de sélection : la participation au marché du travail est fonction des salaires que les individus sont capables de gagner sur le marché de l'emploi. Il est probable que les individus à salaires inférieurs soient aussi ceux qui participent le moins au marché du travail. On ne peut donc pas simplement utiliser les salaires observés dans les données pour prédire les salaires non observés.

Nous utilisons donc la méthode de Heckmann (1979) . Le modèle permet d'abord d'isoler l'effet des salaires sur les choix de participation et ensuite de prédire les salaires pour l'ensemble de la population. Les autres revenus de marché sont utilisés comme variable identifiante car il est plausible qu'ils affectent les heures travaillées sans affecter le salaire. Cette variable permettra ainsi au modèle de capter des variations dans la participation au marché du travail qui sont indépendantes des salaires des individus. On pourra alors inclure un facteur correcteur : le ratio inverse de Mills, qui permet de tenir compte du biais de sélection pour prédire les salaires. Les deux équations du modèle de Heckman qui sont utilisées sont les suivantes :

$$Participation = \beta_0 + \beta_1 autresrev + \beta_2 sexe + \beta_3 educ + \beta_4 exper + \beta_5 exper^2 + \beta_6 enfs0_6 \quad (6)$$

$$+ \beta_7 sexeduc + \beta_8 sexexper + \beta_9 sexexper^2 + \beta_{10} sexenfs0_6 \quad (7)$$

$$lnsal = \beta_0 + \beta_1 sexe + \beta_2 educ + \beta_3 exper + \beta_4 exper^2 + \beta_5 enfs0_6 + \beta_6 sexeduc + \beta_7 sexexper \quad (8)$$

$$+ \beta_8 sexexper^2 + \beta_9 sexenfs0_6 + \lambda \quad (9)$$

où :

- $lnsal$  = le log du salaire
- $autresrev$  = les autres revenus de marché (revenus d'intérêts, de dividendes et de gain en capital).
- $sexe$  = le sexe
- $educ$  = le niveau d'éducation
- $exper$  = l'expérience potentielle ( $exper = \hat{age} - \text{années de scolarité} - 5$ )
- $exper^2$  = l'expérience potentielle au carré
- $enfs0_6$  = le nombre d'enfants entre 0 et 6 ans
- $sexeduc$  = l'interaction entre sexe et éducation
- $sexexper$  = l'interaction entre sexe et expérience
- $sexexper^2$  = l'interaction entre sexe et expérience au carré

- $sexenfs0\_6$  = l'interaction entre sexe et nombre d'enfants
- $\lambda$  = l'inverse du ratio de Mills

## C Répartitions des revenus

La répartition des revenus influence l'optimalité des niveaux de TMEI de deux façons : les TMEI devraient être élevés aux niveaux de revenu où on retrouve peu de contribuables et faibles lorsque peu de contribuables ont des revenus plus élevés que ces niveaux.

La Figure 24 sur les répartitions du revenu de marché dans la population montre que le haut de la répartition est plus mince au Québec qu'en Ontario. La proportion des ménages gagnant plus de 150000\$ est ainsi plus faible au Québec qu'en Ontario. La proportion des ménages ne gagnant aucun revenu est de même plus forte au Québec. Cela s'explique surtout par le fait que la proportion des 65 ans et plus ne gagnant aucun revenu est plus forte au Québec qu'en Ontario. On voit à la Figure 25 que les ménages ne gagnant aucun revenu représentent environ 36% des 65 ans et plus au Québec tandis qu'ils sont environ 26% en Ontario. Par contre, pour tous les autres types de ménage (voir notamment les Figures 26, 27, 29), la proportion de ceux ne gagnant aucun revenu est plus élevée en Ontario. C'est particulièrement vrai pour les familles monoparentales (Figure 28) où la proportion est supérieure de 7%.

FIGURE 24 – Répartition des revenus des ménages dans la population.

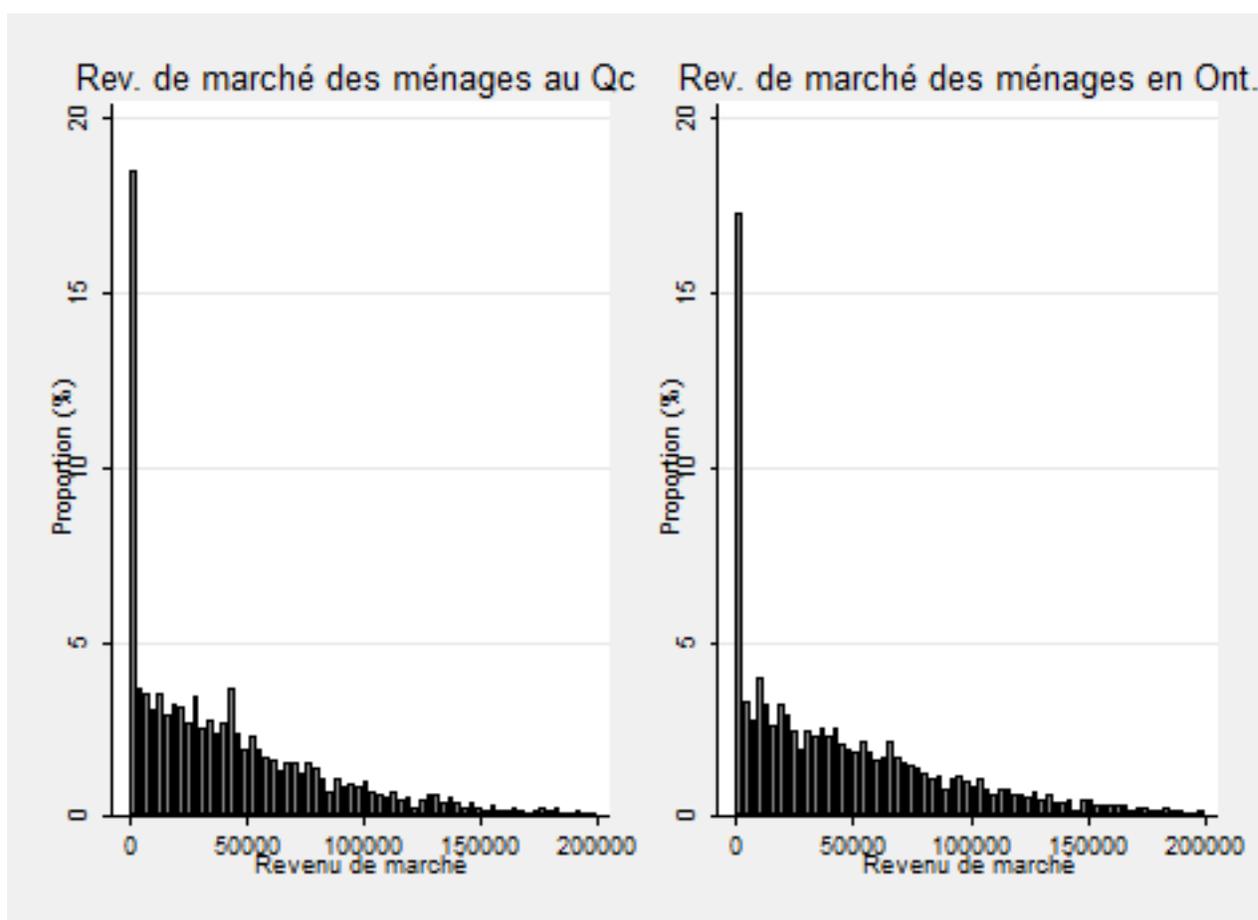


FIGURE 25 – Répartition des revenus de marché chez les ménages de 65 ans et plus.

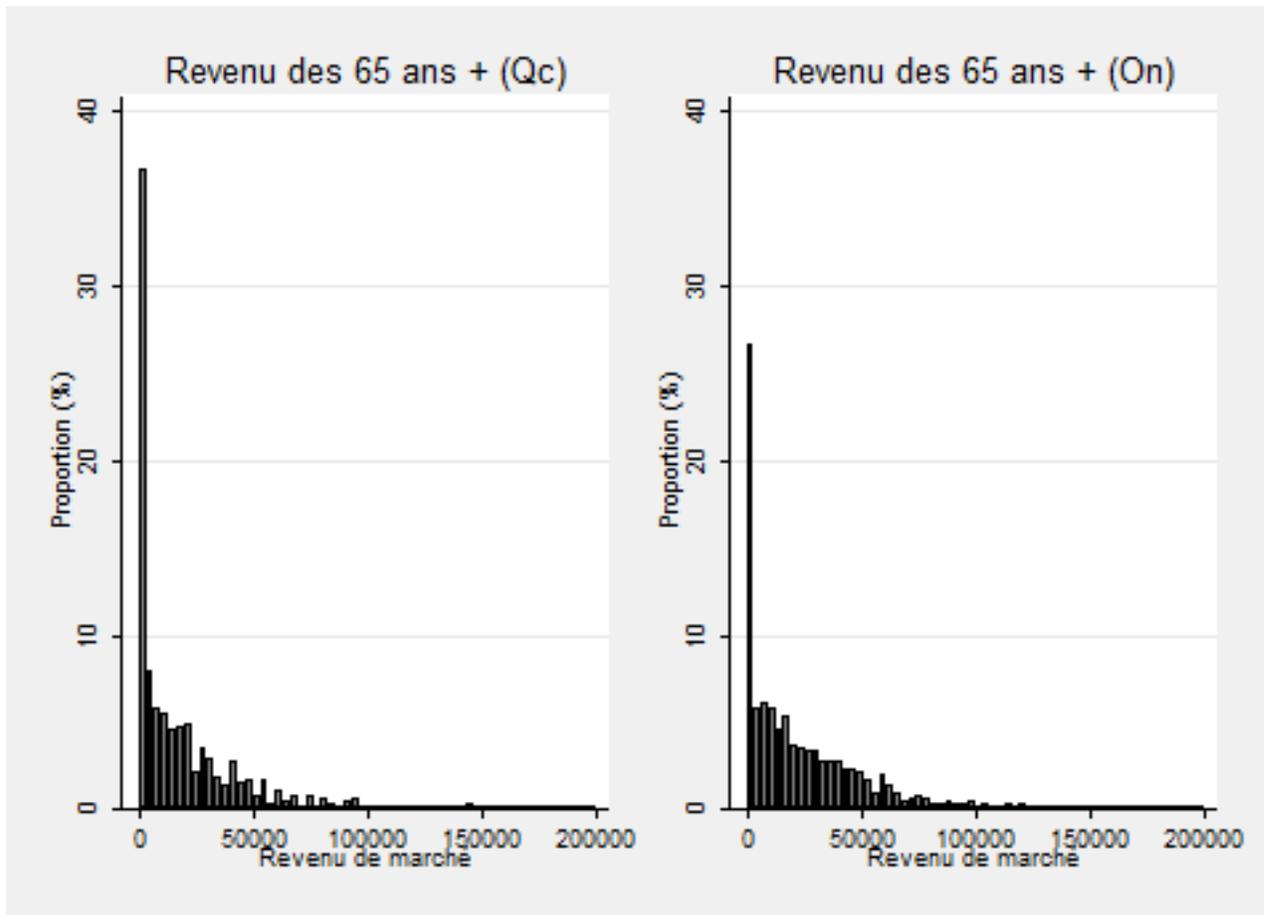


FIGURE 26 – Répartition des revenus de marché des célibataires.

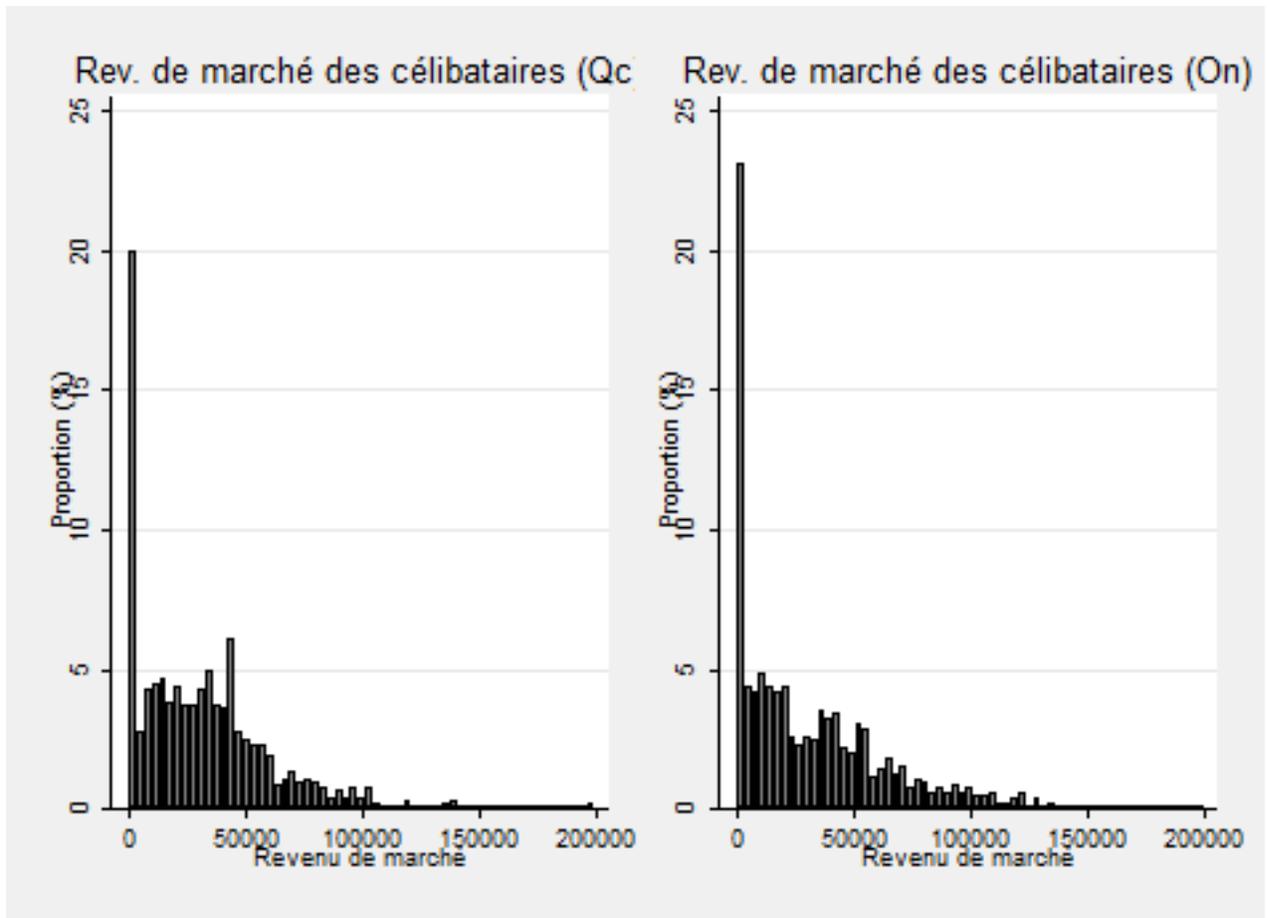


FIGURE 27 – Répartition des revenus de marché des couples.

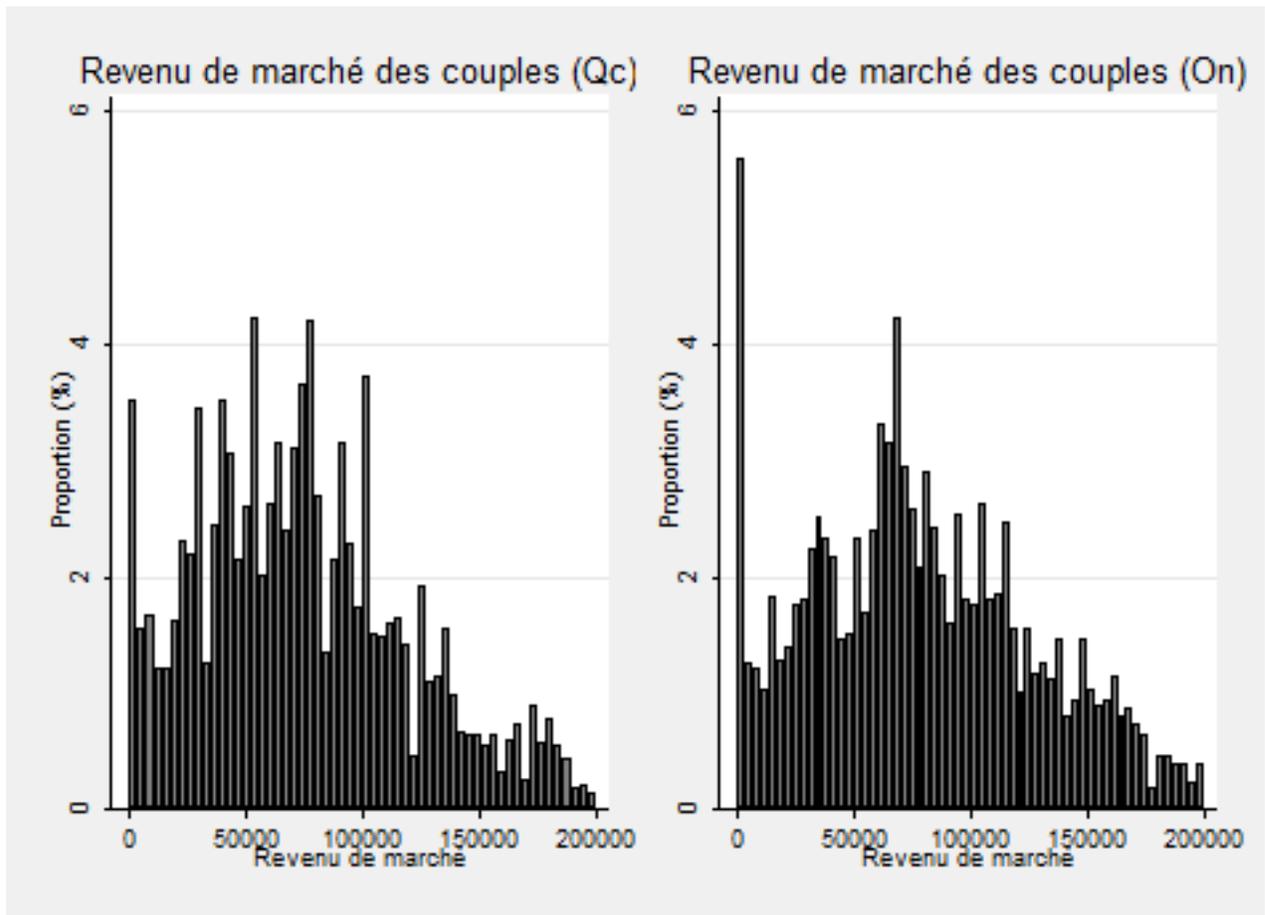


FIGURE 28 – Répartition des revenus de marché des familles monoparentales.

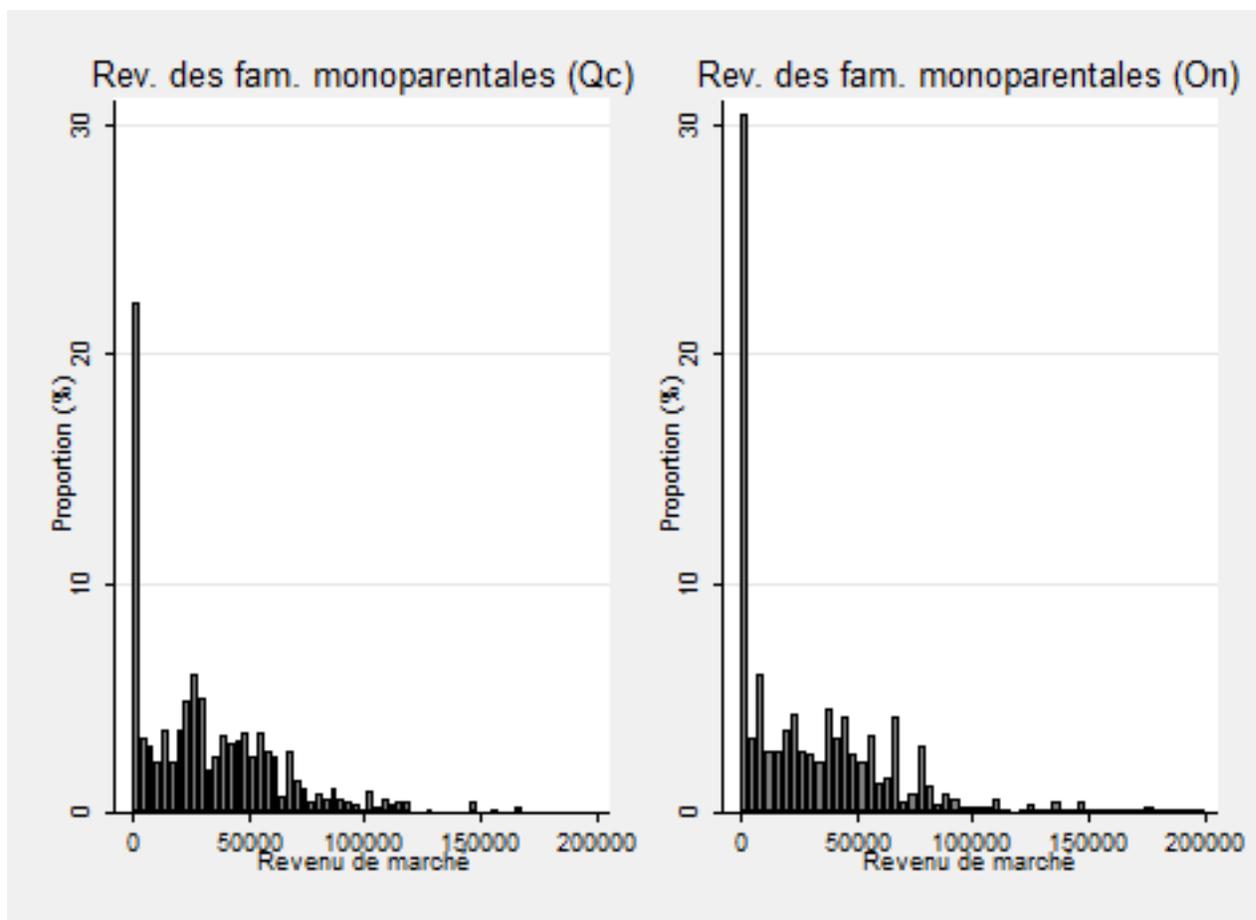
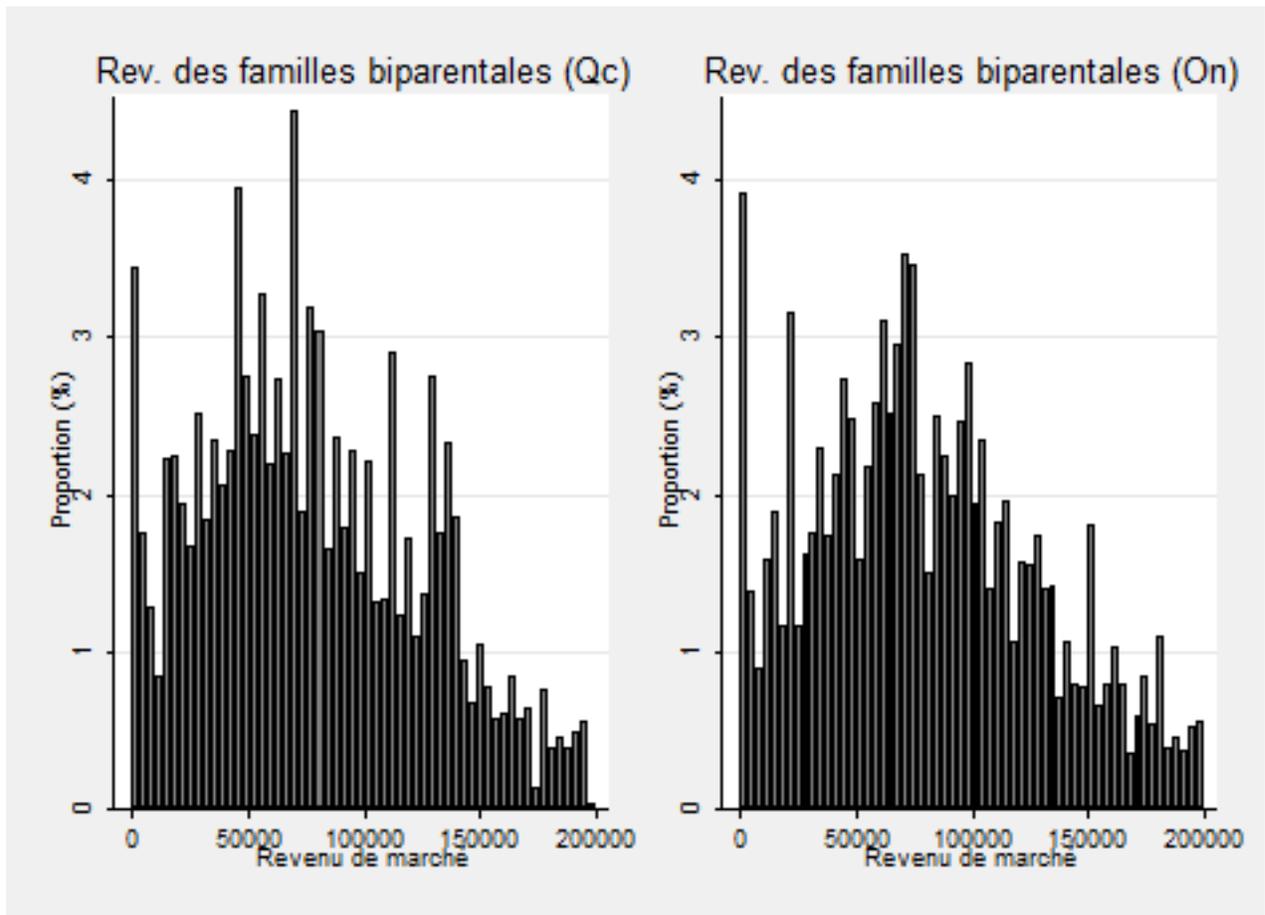


FIGURE 29 – Répartition des revenus de marché des familles biparentales.



Les fonctions de répartition des revenus nous donnent la proportion des individus se retrouvant sous un certain seuil de revenu. Pour les fonctions de répartition des TMEI et des TM, les courbes les plus élevées possibles sont souhaitables car cela signifie que les taux faibles sont alors plus fréquents. Dans le cas des revenus de marché ou des revenus disponibles, une courbe faible est souhaitable pour que les hauts revenus soient les plus fréquents possibles.

FIGURE 30 – Fonctions de répartition des revenus de marché dans la population.

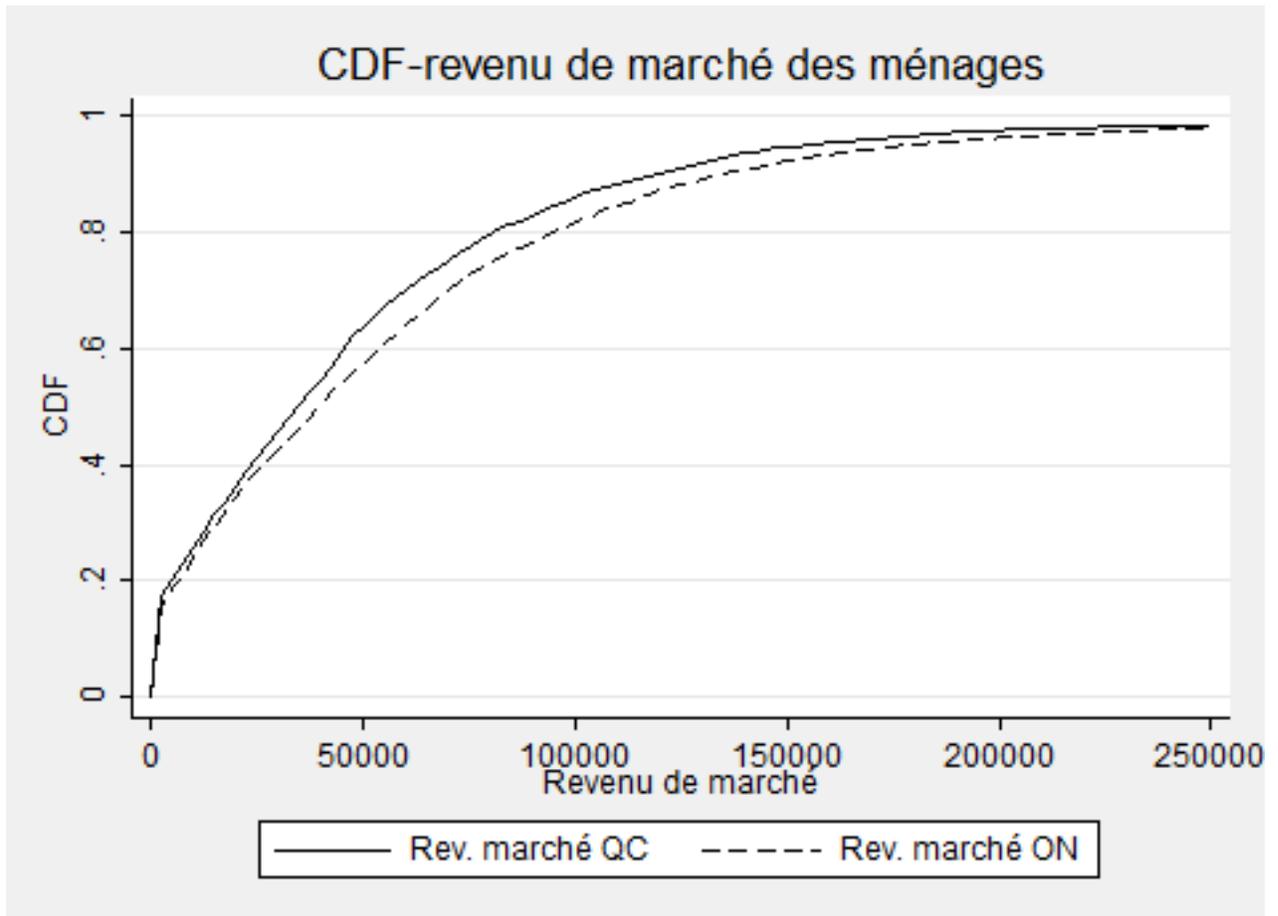


FIGURE 31 – Fonctions de répartition des revenus de marché par type de ménage.

